

**Pour une stratégie nationale d'accessibilité
à l'éducation et à la formation des adultes**

**Mémoire présenté à la consultation du Conseil supérieur de
l'éducation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2010
sur l'état et les besoins de l'éducation**

Novembre 2009

Analyse et rédaction : Daniel Baril, chargé de projet aux politiques en éducation des adultes (ICÉA), en collaboration avec Hervé Dignard, chargé de projet aux politiques en éducation des adultes (ICÉA), Dominique Ollivier, directrice générale (ICÉA) et Victor Lapalme, président sortant (ICÉA)

Révision linguistique : Diane Dupuis, directrice générale adjointe (ICÉA) et Lise Arguin, adjointe administrative (ICÉA)

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
5225, rue Berri, bureau 300, Montréal (Québec) H2J 2S4
Téléphone : 514 948-2044 Télécopieur : 514 948-2046
Courriel : icea@icea.qc.ca

www.icea.qc.ca

ISBN : 978-2-89108-002-6

Présentation de l'ICÉA

Organisme démocratique de la société civile, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) rassemble les forces vives de l'éducation et de la formation des adultes au Québec depuis plus de six décennies dans le but de promouvoir le droit et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie.

L'ICÉA poursuit quatre grands objectifs :

- Améliorer l'accessibilité à la formation continue pour tous les adultes;
- Favoriser le développement d'un modèle démocratique de formation continue qui tienne compte de la diversité des besoins des personnes et des collectivités;
- Mobiliser et sensibiliser toute personne adulte, organisme, entreprise et institution publique et privée pouvant participer à l'enracinement d'une culture de la formation continue et faire valoir les conditions essentielles à l'exercice du droit d'apprendre aux plans local, régional, national et international;
- Promouvoir des valeurs éducatives humanitaires et démocratiques favorisant la cohésion sociale dont l'éducation à la citoyenneté (vie démocratique, environnement, santé), l'éducation interculturelle et l'accès à l'éducation pour les personnes à risque d'exclusion (personnes faiblement scolarisées, du 3^e âge, avec handicap physique, intellectuel ou émotif, associées à des groupes minoritaires).

Cette mission se concrétise dans quatre types d'activités:

- La recherche et l'analyse stratégique pour alimenter la réflexion et l'action;
- L'intervention publique pour élargir la sensibilisation et influencer les décisions;
- La concertation des partenaires pour renforcer les alliances; et
- L'innovation, la réalisation et la production d'outils pour soutenir l'action, favoriser l'accessibilité ainsi que la participation des adultes à des activités de formation.

Chef de file, l'ICÉA agit non seulement POUR mais AVEC les adultes et contribue ainsi à accroître l'accessibilité et la participation des adultes à l'éducation et à la formation.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Présentation de l'ICÉA..... | 3 |
| Introduction..... | 5 |
| 1. Combattre les inégalités en matière d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes | 9 |
| L'accessibilité, une question de droit..... | 9 |
| Les populations adultes vivant l'inégalité d'accès | 9 |
| Cinq grands constats d'inégalité de la participation | 13 |
| 2. Les obstacles à la participation..... | 17 |
| 3. Lever les obstacles à la participation..... | 22 |
| 4. L'éducation et la formation des adultes : une mission sociale de l'État | 28 |
| 5. Une société civile engagée pour l'accès à l'éducation..... | 32 |
| 6. L'accès : une condition de mise en œuvre du droit à l'éducation | 35 |
| Conclusion : La nécessité d'une stratégie nationale d'accessibilité | 38 |
| ANNEXE 1..... | 41 |
| Recommandations | 42 |
| Bibliographie..... | 47 |

Introduction

La situation du Québec est paradoxale en matière d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes. Alors que le Québec compte sur un éventail de ressources réparties à la grandeur de son territoire, le taux de participation à des activités de formation pourrait encore s'améliorer. Selon les plus récentes données sur le sujet, il se chiffrerait à 32 %¹. Il faut toutefois noter que d'énormes progrès ont été enregistrés. En 1997, au Québec, seulement 1 personne sur 5 participait à l'éducation et à la formation des adultes, soit un taux de participation d'à peine 20 % qui nous plaçait en queue de peloton des provinces canadiennes. Sur une courte période de cinq ans, soit entre 1997 et 2002, ce taux a connu une hausse de 57 %. Ces progrès considérables ont permis au Québec d'atteindre la moyenne canadienne en matière de participation, avec maintenant 1 adulte sur 3 qui participe à des activités structurées de formation continue.

Au cours des dernières années, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) s'est beaucoup penché sur la question de l'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes. En 2005, lors d'un grand rassemblement sur les perspectives de l'éducation et de la formation continue des adultes, l'ICÉA réunissait plus de 300 intervenants dans le but d'identifier un problème commun qui touchait largement la population adulte et de dégager une piste de solution à laquelle pourraient contribuer les différents réseaux de l'éducation et de la formation des adultes². Les multiples obstacles freinant la participation des adultes à l'éducation et à la formation furent reconnus comme une thématique porteuse³. Par la déclaration finale de l'événement, les participants ont même souhaité que le Québec se dote d'une stratégie nationale d'accessibilité. Selon les participants, cette stratégie devait comprendre :

- a) le droit effectif pour toutes et tous à l'alphabétisation et à la formation de base;
- b) le renforcement de la *Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre*⁴;
- c) des mesures de soutien aux adultes avant, pendant et après la formation;

¹ Population de 25 ans et plus, année 2002. Ce taux fait référence à la participation à la formation formelle, c'est-à-dire, selon *l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes*, « la participation à des activités structurées qui peuvent être suivies dans le cadre scolaire ou tout autre cadre "organisé" ». Voir Levesque, Mireille, Pierre Doray et Bayero Diallo. *L'évolution de la formation des adultes entre 1997 et 2002. Un regard croisé Québec-Canada*, Centre interdisciplinaire de recherche / développement sur l'éducation permanente (CIRDEP), Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Montréal, 2009, pp. 88.

² Le *Rassemblement sur les perspectives de l'éducation et de la formation continue des adultes* s'est tenu à Québec les 25 et 26 octobre 2005.

³ L'impact des obstacles comme explication des problèmes de participation est une piste de réflexion de plus en plus explorée. Voir Bélanger, P. et Voyer, B. *L'aide à l'expression de la demande éducative en formation générale et l'accueil de cette demande dans les commissions scolaires du Québec*, CIRDEP/UQAM, Montréal, 2004, 106 p.; Lavoie, Nathalie et autres. *Obstacles à la participation des adultes peu scolarisés à des activités de formation dans un cadre d'éducation formel et non formel*, Rimouski, Les Éditions Appropriations, 2004, 316 p.

⁴ Devenue aujourd'hui la *Loi sur le développement et la reconnaissance de la main-d'œuvre*.

- d) un système intégré de reconnaissance des acquis et des compétences;
- e) une valorisation de tous les types de formation.

Dans le cadre du suivi donné à ce colloque, l'ICÉA a lancé une campagne en plusieurs phases en faveur de l'accessibilité⁵. *Accès formation pour les adultes* comporte notamment un volet de recherche sur la question des obstacles à la participation et un volet d'échange de connaissances appropriées avec des intervenants dans les différentes régions du Québec⁶.

En raison de ces travaux récents (2005-2009) sur la question des obstacles à la participation, l'ICÉA désire orienter sa contribution à la réflexion du Conseil sur les moyens d'accroître l'accès à l'éducation et ainsi favoriser une plus grande inclusion de toutes et tous. Notre propos se concentrera sur le champ de l'éducation et de la formation des adultes, notre principal domaine d'intervention et d'expertise.

Dans le cadre de cette consultation du Conseil, nous ferons valoir que le Québec doit élaborer et adopter une stratégie nationale d'accessibilité pour être en mesure de mobiliser l'ensemble des intervenants de l'éducation et de la formation des adultes dans le but de lever les obstacles à la participation. Une telle stratégie nationale d'accessibilité nous semble une solution appropriée aux problèmes causés par les multiples obstacles à la participation. Comme nous le soulevions précédemment, les taux de participation restent faibles au Québec, malgré les hausses des dernières années. Or, cette situation subsiste malgré l'existence d'une offre de formation diversifiée qui s'étend à l'ensemble du territoire québécois. Pour cette raison, l'offre de formation ne peut être la cause principale de ces faibles taux de participation.

Nos travaux nous amènent à penser que l'existence d'obstacles de diverses natures explique fort probablement la persistance des faibles taux de participation, malgré les hausses constatées ces dernières années. Dans cette optique, lever ces obstacles serait un moyen d'accroître l'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes. Pour lever ces obstacles qui bloquent la participation, il convient d'avoir un plan d'action intégré qui identifie le plus précisément possible les principaux obstacles, qui cerne les profils d'apprenants adultes les plus touchés par ces obstacles et qui mobilise l'ensemble des intervenants.

L'idée donc de travailler à accroître l'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes en levant les obstacles auxquels sont confrontés les adultes est une approche établie au plan théorique. En 1981, Patricia Cross⁷ a proposé une

⁵ Pour en savoir davantage sur la campagne *Accès formation pour les adultes*, veuillez consulter la section du site Web de l'ICÉA qui lui est consacrée : <http://www.icea.qc.ca/nos-projets/Access-formation.html>.

⁶ Le résultat des travaux théoriques est disponible sur le site Web de l'ICÉA à l'adresse suivante : <http://icea.qc.ca/nos-projets/Access-formation/comprendre-la-participation.html>. Vous trouverez aussi des rapports de consultations en région à cette adresse : <http://www.icea.qc.ca/nos-projets/Access-formation.html>.

⁷ Patricia Cross était à l'époque chercheuse à l'Educational Testing Service à Berkley en Californie. Elle a par la suite été chercheuse en éducation à l'Université de Californie à Berkley et au département

typologie classant les divers obstacles⁸. Depuis ce temps, plusieurs recherches et enquêtes ont tenté de mieux les comprendre⁹.

Cette théorie a également trouvé son incarnation au plan pratique. Il existe des politiques, des mesures, des approches et des initiatives cherchant précisément à lever certains obstacles à la participation. Certains programmes de l'État y contribuent, des établissements scolaires ont ciblé des actions de référence et d'accompagnement pour venir en aide à des apprenants et les organismes d'alphabétisation populaire ont développé une pratique qui cherche à lever divers obstacles de nature psychologique.

La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, adoptée en 2002, a confirmé l'intérêt de cibler les obstacles à la participation pour accroître l'accessibilité. C'est ainsi que l'une des quatre orientations de cette politique invite à *lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance*¹⁰. Or, malheureusement, cette dernière orientation n'a pas fait l'objet de mesures spécifiques dans le plan d'action accompagnant cette Politique¹¹. Notons toutefois que la mise sur pied des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) constitue un pas important vers la création de meilleures conditions d'accessibilité à la formation de base dans les centres d'éducation des adultes.

Le document de consultation du CSE situe son approche en matière d'accessibilité selon la perspective de *l'éducation pour l'inclusion* proposée par l'UNESCO.¹² L'une des caractéristiques de cette approche, explique le CSE, consiste à offrir « à tous un accès équitable à l'éducation, y compris à la formation tout au long de la vie »¹³. Appliquée au domaine de la participation, l'éducation pour l'inclusion amène donc à combattre les inégalités en matière de participation. Il y a inclusion lorsque les lois, les pratiques sociales et les comportements assurent l'égalité des chances. En ce qui a trait à l'éducation, les chiffres nous démontrent qu'il y a iniquité de participation. On ne peut favoriser

d'éducation de Harvard. Depuis sa retraite en 1995, elle est professeure émérite à l'Université de la Californie à Berkley. Référence : wikipédia.

⁸ CROSS, Patricia K. *Adults as learners. Increasing participation and Facilitating learning*, Jossey-Bass Publishers, San Francisco, 1981, 300 p.

⁹ Des résumés de quelques-unes de ces recherches sont disponibles sur le site Web de l'ICÉA à l'adresse suivante : <http://icea.qc.ca/nos-projets/Acces-formation/comprendre-la-participation.html>.

¹⁰ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, pp. 29 et ss.

¹¹ Dans le *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, les orientations de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* concernant la formation de base, la formation liée à l'emploi et la reconnaissance des acquis font l'objet d'un axe. La quatrième orientation sur l'accessibilité et la persévérance n'apparaît pas dans le plan d'action. Voir QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, 40 p.

¹² CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion*, document de consultation en vue de la préparation du mémoire sollicité par le Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 2009, pp. 7-8.

¹³ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion*, document de consultation en vue de la préparation du mémoire sollicité par le Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 2009, p. 8

de retour de balancier sans s'attaquer aux obstacles parfois systémiques, parfois dispositionnels ou conjoncturels qui se dressent devant les apprenants adultes.

C'est pourquoi dans ce mémoire l'ICÉA mettra l'accent sur quelques-uns des éléments qui pourraient figurer dans une stratégie nationale d'accessibilité. Dans un premier temps, nous partagerons une analyse des données de la récente *Enquête sur l'éducation et la formation des adultes* (EEFA) de Statistique Canada. L'EEFA fournit des données sur la participation à l'éducation et à la formation des adultes pour la population adulte de 25 ans et plus. Elle a le très grand avantage de ventiler ces données selon différentes catégories socio-économiques, ce qui permet de mieux délimiter les défis en matière de participation. Cette première section cherchera à identifier les profils d'individus les plus à risque de vivre des situations d'inégalités en matière de participation. Les chapitres suivants répondront ensuite à chacune des questions soumises à la consultation par le Conseil.

1. Combattre les inégalités en matière d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes

L'accessibilité, une question de droit

Dans le document d'accompagnement de la présente consultation, le CSE rappelle que pour l'UNESCO l'inclusion « n'est pas d'abord une question éducative; elle touche le respect des droits humains et la justice sociale »¹⁴. La *Déclaration universelle des droits de l'homme* affirme, parmi ses fondements, le droit d'apprendre. En 1966, l'UNESCO a adopté le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC)¹⁵. Ce Pacte a pour but de donner force de loi internationale aux idéaux énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, dont le droit à l'éducation. L'article 13 du PIDESC expose les obligations qui découlent du droit à l'éducation affirmé à l'article 26 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. La création des conditions favorisant l'égalité d'accès à l'éducation¹⁶ est considérée comme l'une des conditions de mise en œuvre du droit à l'éducation que l'on retrouve d'ailleurs dans le cadre fourni par l'UNESCO aux États pour les aider à évaluer leur niveau de réalisation des obligations instituées par le PIDESC¹⁷.

Les populations adultes vivant l'inégalité d'accès

Comment situer le défi auquel fait face le Québec en matière de participation à l'éducation et à la formation des adultes? À partir de quels critères faut-il juger de l'inégalité de certaines situations? Y a-t-il au Québec des adultes qui vivent des situations d'inégalité d'accès à l'éducation et à la formation des adultes? Si tel est le cas, quels sont les profils de ces adultes? Avant de répondre aux questions de la consultation du CSE, il nous apparaissait pertinent d'apporter quelques précisions sur l'état de l'inégalité en matière de participation à l'éducation et à la formation des adultes. Les quelques constats que nous poserons permettront de situer les individus les plus à risque de vivre l'exclusion éducative et d'évaluer l'ampleur de l'inégalité ainsi vécue.

Pour estimer d'éventuelles situations d'inégalité, nous avons analysé les données de la plus récente édition de l'*Enquête sur l'éducation et la formation des adultes* (EEFA)¹⁸. L'EEFA compile des données sur le taux global de participation, ainsi

¹⁴ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion*, document de consultation en vue de la préparation du mémoire sollicité par le Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 2009, p. 7.

¹⁵ UNESCO. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Le PIDESC est entré en vigueur en 1976.

¹⁶ UNESCO. *Observation générale 13*, article 6. b).

¹⁷ UNESCO. *Observation générale 13*.

¹⁸ Voir LEVESQUE, Mireille, DORAY, Pierre et DIALLO, Bayero. *L'évolution de la formation des adultes entre 1997 et 2002. Un regard croisé Québec-Canada*, Centre interdisciplinaire de recherche / développement sur l'éducation permanente (CIRDEP), Centre interuniversitaire de

que sur le taux de participation à la formation liée à l'emploi. L'EEFA porte sur la participation de la population de 25 ans et plus¹⁹. L'EEFA ventile les données recueillies selon un ensemble de catégories socio-économiques. Dans le cadre de notre analyse, nous avons retenu les données disponibles pour 34 variables tirées des grandes familles de catégories socio-économiques structurant les données de l'EEFA (voir annexe 1 pour la liste des variables).

Notre analyse des données de l'EEFA s'est effectuée en quatre étapes :

- **Première analyse : identifier les individus affichant les plus faibles taux de participation.** Nous avons classé les 34 variables selon la valeur de leur taux de participation respectif, du taux le plus bas au taux le plus haut (voir tableau n° 1). Ce premier classement permettait d'identifier les types d'individus affichant les plus bas taux de participation. Ce classement permettait aussi de saisir l'ampleur de la différence entre les taux de participation les plus bas et les taux les plus hauts.
- **Deuxième analyse : identifier les profils d'individus présentant les plus faibles taux de participation.** Nous avons souhaité tracer le profil des individus connaissant des taux de participation parmi les plus bas. Pour ce faire, nous avons divisé en quintile les 34 résultats en matière de taux de participation (voir tableau n° 1). Ce classement facilite le regroupement de caractéristiques, ce qui aide à cerner de larges profils individuels. Chacun des quintiles regroupent 7 variables, sauf pour le 3^e qui en compte 6. Les variables du 5^e quintile, c'est-à-dire celles affichant les plus bas taux de participation, serviront de base à l'élaboration du portrait des individus les plus à risque de vivre des inégalités en matière de participation. À l'opposé, les variables liées au 1^{er} quintile traceront le portrait des individus bénéficiant le plus des possibilités d'éducation et de formation des adultes.
- **Troisième analyse : identifier les individus vivant une situation de plus grande inégalité en matière de participation.** Nous nous sommes demandé comment définir les individus vivant les plus grandes inégalités de participation. L'EEFA fournit des données sur les taux de participation en 2002 et en 1997. À l'aide de ces données, nous avons donc considéré, d'une part, le taux de participation pour l'année 2002 et, d'autre part, le pourcentage de la variation de ce taux de participation entre 1997 et 2002. Nous avons émis le postulat qu'un type d'individu qui affichait en 2002 un très bas taux de participation (5^e quintile) et qui, entre 1997 et 2002, aurait présenté les plus faibles variations de ce taux de participation (5^e quintile) vivait effectivement une situation de plus grande inégalité. Dans le tableau

recherche sur la science et la technologie (CIRST) et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2009, 88 p.

¹⁹ L'EEFA nous fournit des données concernant la participation à l'éducation et à la formation des adultes en 2002. L'étude de Levesque, Doray et Diallo (voir note 16) inclut les données de l'édition précédente de l'EEFA. Cela permet d'apprécier l'évolution des taux de participation. Cette édition compilait les taux de participation de l'année 1997.

n° 1, nous avons surligné en gris les résultats se classant dans le 5^e quintile pour nos deux données.

- **Quatrième analyse : comparer les profils d'individus selon leur taux de participation et la variation de ce taux entre 1997 et 2002.**
Pour mesurer l'ampleur des situations d'inégalité, nous avons effectué deux comparaisons. D'abord, nous avons comparé les profils des individus du 5^e quintile avec celui des individus du 1^{er} quintile. L'amplitude de l'écart entre les taux de participation et la croissance de ces taux entre 1997 et 2002 permet de dégager un ordre de grandeur de l'inégalité vécue par certains. Ensuite, nous avons vérifié si les individus dont le taux de participation se classait parmi les plus bas en 2002 (5^e quintile) présentaient des hausses importantes de participation entre 1997 et 2002 (1^{er} et 2^e quintile). Ces progrès constituent un exemple à l'aide duquel nous pouvons identifier les individus qui n'auraient pas pu bénéficier de telles améliorations (5^e quintile en matière de participation en 2002 et de hausse de ce taux entre 1997 et 2002) et qui, pour cette raison, vivent des situations d'inégalité.

Tableau n° 1

Classement des taux de participation

Classement selon le taux global de participation, 2002

| Rang quintile | Rang | Catégorie socio-économique | Variable socio-économique | Taux de participation 1997 | Taux de participation, 2002 |
|---------------|------|--|---|----------------------------|-----------------------------|
| 5 | 34 | Scolarité | Études secondaires partielles | 13,6% | 15,3% |
| | 33 | Secteur d'activité | Secteur primaire | 13,4% | 21,5% |
| | 32 | Taille de l'entreprise | Moins de 20 employés | 18,5% | 24,7% |
| | 31 | Statut professionnel | Cols bleus | 16,9% | 25,7% |
| | 30 | Âge | 65 ans et plus | N/D | 27,3% |
| | 29 | Secteur d'activité | Services personnels et aux entreprises | 21,2% | 27,5% |
| | 28 | Scolarité | Diplôme d'études secondaires | 20,5% | 29,2% |
| 4 | 27 | Secteur d'activité | Fabrication | 21,4% | 31,1% |
| | 26 | Taux global de participation | Québec | 27,2% | 31,9% |
| | 25 | Âge | 55 à 64 ans | 13,8% | 32,0% |
| | 24 | Secteur d'activité | Construction, transport, utilités publiques | 27,9% | 32,8% |
| | 23 | Taille de l'entreprise | Entre 20 et 99 employés | 28,2% | 35,0% |
| | 22 | Secteur d'emploi | Employé du secteur privé | 28,0% | 35,3% |
| | 21 | Secteur d'activité | Commerce | 20,0% | 35,8% |
| 3 | 20 | Statut professionnel | Cols blancs | 24,0% | 37,3% |
| | 19 | Âge | 45 à 54 ans | 26,8% | 37,7% |
| | 18 | Régime d'emploi | Temps partiel | 32,0% | 38,4% |
| | 17 | Secteur d'emploi | Travailleur indépendant | 14,2% | 38,8% |
| | 16 | Présence syndicale | Non membre d'un syndicat | 29,7% | 38,9% |
| | 15 | Présence d'un enfant d'âge préscolaire | N'ayant pas d'enfants | 25,9% | 40,1% |
| 2 | 14 | Régime d'emploi | Plein temps | 26,4% | 41,6% |
| | 13 | Âge | 35 à 44 ans | 26,0% | 42,3% |
| | 12 | Taille de l'entreprise | Entre 100 et 500 employés | 32,7% | 42,6% |
| | 11 | Scolarité | Études postsecondaires partielles ou complétées | 27,0% | 44,7% |
| | 10 | Présence syndicale | Membre d'un syndicat | 30,3% | 44,9% |
| | 9 | Présence d'un enfant d'âge préscolaire | Ayant un enfant | 32,6% | 46,7% |
| | 8 | Taille de l'entreprise | Plus de 500 employés | 35,6% | 49,0% |
| 1 | 7 | Âge | 25 à 34 ans | 35,0% | 49,6% |
| | 6 | Secteur d'activité | Finances, assurances | 39,3% | 50,5% |
| | 5 | Secteur d'activité | Éducation, santé | 38,8% | 53,8% |
| | 4 | Statut professionnel | Cadres et professionnels | 37,1% | 56,1% |
| | 3 | Secteur d'emploi | Employé du secteur public | 36,6% | 57,0% |
| | 2 | Scolarité | Diplôme universitaire | 43,8% | 60,7% |
| | 1 | Secteur d'activité | Administrations publiques | 37,2% | 61,2% |

Classement selon la variation de la croissance du taux global de participation, 1997 et 2002

| Rang quintile | Rang | Catégorie socio-économique | Variable socio-économique | variation |
|---------------|------|--|---|------------|
| 5 | 34 | Scolarité | Études secondaires partielles | 13% |
| | 33 | Secteur d'activité | Construction, transport, utilités publiques | 18% |
| | 32 | Régime d'emploi | Temps partiel | 20% |
| | 31 | Taille de l'entreprise | Entre 20 et 99 employés | 24% |
| | 30 | Secteur d'emploi | Employé du secteur privé | 26% |
| | 29 | Secteur d'activité | Finances, assurances | 28% |
| | 28 | Secteur d'activité | Services personnels et aux entreprises | 30% |
| 4 | 27 | Taille de l'entreprise | Entre 100 et 500 employés | 30% |
| | 26 | Présence syndicale | Non membre d'un syndicat | 31% |
| | 25 | Taille de l'entreprise | Moins de 20 employés | 34% |
| | 24 | Taille de l'entreprise | Plus de 500 employés | 38% |
| | 23 | Secteur d'activité | Éducation, santé | 39% |
| | 22 | Scolarité | Diplôme universitaire | 39% |
| | 21 | Âge | 45 à 54 ans | 41% |
| 3 | 20 | Scolarité | Diplôme d'études secondaires | 42% |
| | 19 | Âge | 25 à 34 ans | 42% |
| | 18 | Présence d'un enfant d'âge préscolaire | Ayant un enfant | 43% |
| | 17 | Secteur d'activité | Fabrication | 45% |
| | 16 | Présence syndicale | Membre d'un syndicat | 48% |
| | 15 | Statut professionnel | Cadres et professionnels | 51% |
| 2 | 14 | Statut professionnel | Cols bleus | 52% |
| | 13 | Statut professionnel | Cols blancs | 55% |
| | 12 | Présence d'un enfant d'âge préscolaire | N'ayant pas d'enfants | 55% |
| | 11 | Secteur d'emploi | Employé du secteur public | 56% |
| | 10 | Taux global de participation | Québec | 57% |
| | 9 | Régime d'emploi | Plein temps | 58% |
| | 8 | Secteur d'activité | Secteur primaire | 60% |
| 1 | 7 | Âge | 35 à 44 ans | 63% |
| | 6 | Secteur d'activité | Administrations publiques | 65% |
| | 5 | Scolarité | Études postsecondaires partielles ou complétées | 66% |
| | 4 | Secteur d'activité | Commerce | 79% |
| | 3 | Âge | 55 à 64 ans | 132% |
| | 2 | Secteur d'emploi | Travailleur indépendant | 173% |
| 1 | Âge | 65 ans et plus | N/D | |

Cinq grands constats d'inégalité de la participation

Nous pouvons dégager de ces analyses cinq grands constats. Ceux-ci permettent de tracer un portrait sommaire des profils d'adultes qui devraient faire l'objet de considérations particulières dans l'élaboration des politiques d'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Dans l'esprit de l'approche de l'*éducation pour l'inclusion*, ces adultes vivent des inégalités. Leur droit à l'éducation n'est donc pas pleinement respecté.

Dimension de l'analyse

Constats

Faible taux de participation (Individus se classant au 5^e quintile)

La **faible scolarité** augmente le risque de ne pas avoir accès à l'éducation et à la formation continue. Ainsi, les personnes sans un diplôme d'études secondaires présentent le plus bas taux de participation en 2002 (15,3%). Les personnes qui n'ont qu'un diplôme d'études secondaires se retrouvent aussi dans le 5^e quintile (29,2%).

Les travailleurs œuvrant dans le **secteur primaire** (21,5%) ou dans celui des **services aux personnes et aux entreprises** (27,5%) affichent des taux de participation parmi les plus bas.

Les personnes travaillant dans des **entreprises de moins de 20 personnes** (24,7 %), occupant des **fonctions de cols bleus** (25,7 %) ou **âgées de 65 ans et plus** (27,3 %) font aussi partie des segments de la population adulte ayant peu accès à la formation.

Faible variation du taux de participation entre 1997 et 2002 (Individus se classant au 5^e quintile)

Les **personnes ne détenant pas un diplôme d'études secondaires** (13 %) présentent la plus faible variation du taux de participation entre 1997 et 2002.

Les personnes travaillant dans le **secteur de la construction, du transport et des utilités publiques** (18 %) affichent une faible croissance de leur taux de participation²⁰.

Les travailleurs du **secteur privé** (26 %), ceux travaillant à **temps partiel** (20 %) ou dans des **entreprises comptant entre 20 et 99 salariés** (24 %) sont parmi les groupes de personnes connaissant les plus faibles hausses de taux de participation entre 1997 et 2002.

²⁰ Les personnes œuvrant dans le **secteur des finances et des assurances** présentent l'une des plus faibles croissances entre 1997 et 2002 (28 %). Toutefois, elles affichent l'un des plus hauts taux en 1997 (39,3 %). On ne peut donc pas considérer ces personnes parmi celles vivant des inégalités en matière de participation.

Dimension de l'analyse (suite)

Faible taux de participation et faible croissance du taux de participation entre 1997 et 2002

(Individus se classant au 5^e quintile à la fois pour les taux de participation et pour la variation de ce taux entre 1997 et 2002)

Comparaison entre les profils d'individus vivant les plus grandes inégalités et ceux bénéficiant des meilleures possibilités de participation.

(Comparaison entre les profils d'individus se classant au 5^e quintile et ceux se classant dans le 1^{er} quintile pour la participation et la variation de cette participation entre 1997 et 2002)

Constats (suite)

Les **personnes sans un diplôme d'études secondaires** affichent non seulement le plus bas taux de participation en 2002 (15,3 %), mais elles sont la catégorie d'individus connaissant la plus faible variation de ce taux de participation entre 1997 et 2002 (13 %).

Les employés **du secteur des services personnels et aux entreprises** figurent aussi parmi les individus qui affichent un bas taux de participation en 2002 (27,5 %) et qui ne peuvent bénéficier d'une hausse significative de ce taux entre 1997 et 2002 (30 %).

Les **personnes sans diplôme d'études secondaires travaillant à titre de cols bleus dans une entreprise de moins de 20 personnes dans le secteur primaire** sont à risque de vivre des situations d'inégalité en matière de participation. Leur taux de participation se chiffre autour de 20 %²¹.

À l'opposé, les **cadres de l'administration publique possédant un diplôme universitaire** constituent la catégorie d'individus bénéficiant le plus des possibilités de formation. Leur taux de participation avoisine les 60 %.

Les **personnes sans diplôme d'études secondaires œuvrant à temps partiel dans des entreprises privées dont la taille est de 20 à 99 employés dans le secteur d'activité de la construction, des transports et des utilités publiques** sont la catégorie d'individus dont le taux de participation subit la plus faible hausse entre 1997 et 2002. Cette hausse se situe autour de 20 %²².

À l'opposé, les **personnes à l'emploi de l'administration publique ou dans le secteur d'activité du commerce, âgées de 55 à 64 ans et ayant des études postsecondaires partielles ou complétées** sont les profils de personnes dont le taux de participation augmente le plus entre 1997 et 2002. Leur taux de participation connaît une hausse de plus de 50 %.

²¹ Ce chiffre est la moyenne du pourcentage du taux de participation de certaines des catégories socio-économiques ayant connu les plus faibles taux en 2002 : études secondaires partielles (15,3 %), cols bleus (25,7 %), entreprises de moins de 20 employés (18,5 %), secteur primaire (13,4 %).

²² Ce chiffre est la moyenne du pourcentage de variation des catégories socio-économiques ayant connu les plus faibles hausses entre 1997 et 2002 : études secondaires partielles (13 %), constructions, transport et utilités publiques (18 %); travailleurs à temps partiel (20 %), entreprises comptant entre 20 et 99 employés (24 %), employés du secteur privé (26 %).

Dimension de l'analyse (suite)

Comparaison entre les individus qui affichent de faibles taux de participation en 2002 et qui connaissent de fortes hausses de ce taux entre 1997 et 2002, et les individus qui connaissent de faibles taux de participation en 2002 et qui montrent aussi une faible croissance de ce taux entre 1997 et 2002.

(Comparaison entre les individus dont le taux de participation se classe au 5^e quintile en 2002 et la variation de ce taux au 1^{er} et 2^e quintile entre 1997 et 2002, et les individus qui se sont classés au 5^e quintile pour la participation en 2002 et la variation de cette participation entre 1997 et 2002)

Constats (suite)

Les travailleurs du **secteur primaire** affichent un des plus faibles taux de participation en 2002 (21,5 %). Toutefois, entre 1997 et 2002, ils connaissent une hausse significative de leur participation (60 %).

À l'opposé, les personnes **sans diplôme d'études secondaires** et les personnes occupant des emplois dans le **secteur des services personnels et aux entreprises** démontrent des faibles taux de participation en 2002 (respectivement 15,3 % et 27,5 %) et affichent de faibles hausses de ce taux de participation entre 1997 et 2002 (respectivement 13 % et 30 %).

Une enquête sur la participation à l'éducation et à la formation des adultes selon les niveaux de compétences en littératie confirme ces constats²³. Ainsi, selon une enquête publiée en 2003, à peine 8 % des personnes se classant au niveau le plus bas de l'échelle de la littératie avaient participé à des formations structurées²⁴. Ces données permettent d'apporter une précision importante aux profils d'individus vivant des situations d'inégalité. Si les personnes ne possédant pas un diplôme d'études secondaires participent moins que les individus plus scolarisés, il est important de garder à l'esprit que parmi les groupes d'adultes peu scolarisés, les personnes faiblement alphabétisées ou possédant de faibles compétences en matière de littératie vivront de plus grandes inégalités en matière de participation.

Notre analyse de l'EEFA s'est centrée sur les données concernant la participation globale. Or l'EEFA fait aussi état de la participation à la formation formelle liée à l'emploi. Par rapport aux données de ce volet de l'EEFA, il ressort que les personnes en situation de chômage participent beaucoup moins à la formation formelle liée à l'emploi que les personnes occupant un emploi. En 2002, 13,6 % des personnes de 25 ans et plus en chômage ont participé à des formations formelles liées à l'emploi. Pour les personnes en emploi, ce taux s'élevait à 32,8 %

²³ QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir*, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) 2003, Québec, 2006, pp. 143-171.

²⁴ La « formation structurée » inclut « des programmes d'études, des cours ou d'autres activités structurées comme des ateliers ». Ce concept s'apparente à celui de « formation formelle » utilisé dans l'EEFA. Voir QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir*, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) 2003, Québec, 2006, p. 155.

²⁵. Par ailleurs, entre 1997 et 2003, le taux de participation à la formation formelle liée à l'emploi a connu une hausse de 59 % pour les personnes en emploi, alors que le taux de participation des personnes au chômage diminuait de 9 %.

Recommandation n° 1 : accorder la priorité aux populations vivant les plus grandes inégalités d'accès

Au Québec, il existe des inégalités importantes en matière d'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Une stratégie nationale d'accessibilité se déployant dans une perspective d'éducation pour l'inclusion devra proposer en priorité des actions qui répondront aux situations d'inégalité subies par certaines populations. Qui plus est, nos analyses permettent d'identifier les objectifs visés par une telle stratégie. Par exemple, nous avons souligné que des hausses de 45 % des taux de participation en cinq ans (la moyenne des taux du 3^e quintile, le quintile médian) constituaient une moyenne. À cet effet, la croissance du taux global de participation pour l'ensemble du Québec entre 1997 et 2002 se chiffrait à 57 %.

Pour ces raisons,

- **Nous recommandons au CSE de faire valoir que les actions en matière d'accroissement de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes aient pour objectif prioritaire de hausser de 45 %²⁶ le taux de participation à la formation formelle²⁷ sur une période de cinq ans pour les populations suivantes :**
 - **Personnes faiblement scolarisées (sans diplôme d'études secondaires ou ne possédant que ce diplôme), peu alphabétisées ou se situant au niveau le plus faible de l'échelle de la littératie, soit le niveau 1;**
 - **Travailleurs œuvrant dans le secteur primaire ou dans le secteur des services personnels et aux entreprises, dans des petites entreprises de moins de 20 salariés ou dans des fonctions de cols bleus. En outre, tenir compte que les personnes en chômage participent moins que les personnes occupant un emploi.**

²⁵ LEVESQUE, Mireille, DORAY, Pierre et DIALLO, Bayero. *L'évolution de la formation ..., op. cit.* pp. 15-1^o6.

²⁶ Cette cible a été construite en faisant la moyenne de la valeur des hausses entre 1997 et 2002 des catégories socio-économiques s'étant classées au 3^e quintile (voir tableau n° 1) : diplômes d'études secondaires (42 %), population âgée de 25 à 34 ans (42 %), personne ayant un enfant (43 %); secteur de la fabrication (45 %), membre d'un syndicat (48 %), cadres et professionnels (51 %). Nous faisons l'hypothèse que s'il a été possible d'obtenir, sur une période de 5 ans, une hausse moyenne de 45 % pour ces catégories se classant dans la médiane, il est justifié de viser un tel résultat.

²⁷ Par "formation formelle", nous entendons la formation offerte dans le cadre scolaire ou dans tout autre cadre organisé. Voir note 1 à la page 5.

2. Les obstacles à la participation

Question soumise à la consultation par le CSE : dans votre domaine d'intervention ou d'expertise, quels sont les principaux obstacles à l'accès à l'éducation et à l'accès à la réussite éducative que vous observez?

La recherche en la matière et les travaux que nous avons menés ces dernières années montrent que les obstacles à la participation des adultes à l'éducation peuvent prendre différentes formes. La typologie proposée en 1981 par la chercheuse Patricia Cross est encore largement utilisée de nos jours au Québec pour faciliter la compréhension de la nature de ces obstacles. Nous nous référerons à cette typologie pour mettre en évidence les types d'obstacles qui nous semblent les plus présents. Dans l'identification de ces obstacles, nous nous appuyerons plus précisément sur une enquête importante publiée au Québec en 2003, et sur les conclusions préliminaires des consultations que nous avons effectuées dans quelques régions du Québec.

La typologie de Patricia Cross distingue trois grands types d'obstacles à la participation²⁸. D'abord, les obstacles peuvent être de nature dispositionnelle. Ce type d'obstacle fait référence aux croyances et aux dispositions de l'individu à l'égard de l'éducation, à l'importance et à la valeur qui lui est accordée. Ensuite, des obstacles peuvent être de nature situationnelle. Hormis l'attitude des individus à l'égard de l'éducation, des situations « objectives », liées aux conditions de vie ou aux ressources disponibles, peuvent limiter la participation. Finalement, les politiques et les règles des institutions d'enseignement et des organismes offrant des activités de formation peuvent aussi devenir des obstacles. Ce sont des obstacles de nature institutionnelle. Enfin, à ces trois types d'obstacles de la typologie de Cross, des chercheurs en ont ajouté un quatrième : des obstacles informationnels. Le manque d'information sur l'existence de services de formation, par exemple, peut constituer un obstacle.

Cross a développé ce modèle en étudiant les obstacles auxquels étaient confrontés les apprenants. Au cours des consultations que nous avons effectuées en 2008 dans le cadre de la campagne *Accès-formation pour les adultes*, nous nous sommes rendus compte que des intervenants et des organisations (entreprises, associations, organismes) font aussi face à des obstacles qui limitent leur capacité de répondre à la demande d'éducation et de formation des individus ou qui compliquent la réalisation d'activité de formation en leur sein. Nous avons cru bon ajouter ces dimensions au modèle de Cross. Le tableau n° 2 adapte la typologie de Cross en fonction des différents acteurs pouvant vivre des obstacles. Ainsi, les obstacles peuvent apparaître autant du côté de la demande de formation que de l'offre.

²⁸ CROSS, Patricia K. *Adults as learners. Increasing participation ...*, op.cit., pp. 97-108.

Tableau n° 2
Adaptation de la typologie sur les obstacles

| | Types d'obstacles | | | |
|---|---|--|--|--|
| Acteurs | Dispositionnels | Situationnels | Institutionnels | Informationnels |
| Apprenants (Demande de formation) | Attitudes, croyances, dispositions, perception à l'égard de l'éducation; importance et valeur qui lui sont accordées. | Disponibilité, ressources financières, situations sociale et économique. | Impact des politiques et des règles administratives des établissements et des organismes offrant la formation. | Connaissance des lois, des services et des programmes disponibles. |
| Intervenants (Offre de formation) | | Contexte de travail; ressources disponibles. | Orientations et politiques institutionnelles; politique de gestion des ressources humaines. | |
| Organisations (Demande et offre de formation) | | Caractéristiques et structure, environnement économique. | Impact des politiques et des règles administratives des établissements et des organismes offrant la formation. | |

En 2003, une enquête a sondé la population adulte du Québec sur les obstacles à la participation²⁹. Il ressort de cette enquête que le manque de temps en constitue le principal obstacle. Au total, 73 % des répondants ont mentionné que le manque de temps explique le fait qu'ils n'aient pas participé à des activités d'éducation et de formation des adultes en 2002³⁰. Les obligations personnelles et familiales ont été évoquées par 41 % des personnes, tandis que 33 % des répondants ont souligné que la formation n'était pas une priorité pour le moment. L'incapacité de

²⁹ Données pour 2002. Population de 16 à 65 ans en discontinuité de scolarisation, c'est-à-dire les « personnes de 16 à 65 ans, soit celles ayant dépassé la période de fréquentation scolaire obligatoire. Pour tenir compte de la poursuite en formation initiale, dont la durée habituelle varie selon les différents ordres d'enseignement, sont exclus de cette population tous les étudiants réguliers à temps plein, à l'exception de ceux soutenus financièrement par un employeur, de ceux de 20 à 24 ans inscrits à un programme élémentaire ou secondaire et de ceux de plus de 24 ans, quel que soit leur niveau d'études. Cette population est estimée à 4 613 646 personnes au moment de l'enquête ». Cette enquête fait partie du rapport québécois de l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*. Voir INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (EIACA), 2003, Québec, p. 161.

³⁰ Il est important de noter que cet obstacle lié au temps peut cependant masquer des obstacles de type dispositionnel, tels ceux résultant d'une perception négative de l'éducation causée par des expériences passées négatives de l'apprenant. Il peut aussi refléter une utilisation du temps disponible accordant peu de priorité à l'éducation.

payer et le coût trop élevé de la formation ont été un obstacle pour 30 % de la population adulte de 16 à 65 ans.

Ainsi, le manque de temps, la difficile conciliation famille-travail-études, le peu de priorité accordée à la formation et l'incapacité de financer la formation seraient des obstacles fréquemment vécus par les adultes. Nous pouvons donc tirer de cette enquête que les obstacles situationnels (temps, conciliation famille-travail-études, financement) et les obstacles dispositionnels (faible intérêt) devraient être ciblés de manière prioritaire pour parvenir à accroître l'accès à l'éducation et à la formation des adultes.

Lors de nos consultations régionales de 2008, une centaine d'intervenants nous ont fait connaître les obstacles auxquels ils étaient confrontés. Ces obstacles sont de différentes natures. Ils ont aussi mis en évidence les obstacles auxquels font face les apprenants qu'ils côtoient. Le tableau n° 3 synthétise l'essentiel de ces obstacles. On remarque qu'au plan institutionnel, la rigidité et l'inadéquation des règles et des politiques, ainsi que le manque de concertation entre les intervenants des différents milieux, ressortent comme les principaux obstacles. Au plan situationnel, l'insuffisance du financement semble constituer un frein important, selon les témoignages des intervenants. Il appert aussi que les intervenants parviennent difficilement à faire connaître leurs services, ce qui constitue un obstacle informationnel. Plus largement, sur le plan dispositionnel, la faible importance accordée à l'éducation et à la formation des adultes, autant par les adultes eux-mêmes que par les intervenants et les organisations, se définit comme un obstacle de taille.

Tableau n° 3
Obstacles vécus par les intervenants
de l'éducation et de la formation des adultes³¹

| Type d'obstacles | Acteurs faisant face à l'obstacle | Nature de l'obstacle |
|-------------------------|--|---|
| Dispositionnel | Apprenants et organisations | Faible valorisation de l'éducation et de la formation des adultes, absence d'une culture de la formation, le peu de sensibilisation à la formation. |
| Situationnel | Apprenants | Insuffisance des ressources financières. Incapacité de se rendre au lieu de formation (transport). |
| | Intervenants | Insuffisance du financement des institutions et des organismes offrant de la formation. Absence de masse critique en région. |
| | Intervenants | Peu d'efficacité des actions causé par le manque de concertation. Rigidité des règles administratives et des critères des programmes qui empêchent ou compliquent l'adaptation de l'offre de formation aux attentes, aux besoins et à la réalité des adultes (qualité de l'offre). |
| Institutionnel | Apprenants | Limite de l'accompagnement et du soutien accordés aux apprenants, notamment, inadéquation des services d'orientation et de conseil. Manque d'adéquation de l'offre en regard des besoins et des conditions de vie des apprenants adultes. |
| | Intervenants | Méconnaissance des services existants. Difficulté à faire connaître les services existants. |

³¹ICÉA. *Points de convergences relevés lors de la tournée Accès formation 2008*, Campagne Accès-formation pour les adultes, Montréal, 43 p. [Non publié] et ICÉA. *Synthèse*, Campagne Accès-formation pour les adultes, Montréal, 15 p. [Non publié]

Recommandation n° 2 : cibler en priorité les obstacles dont l'impact limite le plus la participation.

Les obstacles à la participation prennent des formes très concrètes. Par exemple, le désintérêt à l'égard de la formation, les restrictions suscitées par des règles administratives, l'insuffisance des ressources financières, l'éloignement des lieux de formation ou l'inadéquation de l'offre de formation par rapport aux attentes et aux besoins sont des blocages bien réels. Ils s'immiscent dans l'environnement éducatif de l'adulte apprenant. En raison de cette nature concrète, ils sont aisés à identifier et à circonscrire. Chaque obstacle limite l'accès à l'éducation. Dans une optique d'*éducation pour l'inclusion*, nous pourrions dire que tout obstacle va à l'encontre du droit à l'éducation. Pour cette raison, comprendre les obstacles et s'y attaquer devient donc des tâches essentielles liées à la défense des droits fondamentaux.

Or, certains obstacles apparaissent plus fréquemment, et leur impact est plus déstructurant. C'est ainsi que pour les apprenants, les obstacles situationnels liés au manque de temps, à la difficulté de réaliser la conciliation famille-travail-études et aux ressources financières insuffisantes créent des conditions où l'accès à la formation devient peu probable. Les intervenants aussi vivent de tels blocages structurels. Plus spécifiquement, les obstacles institutionnels causés par le manque de concertation entre les acteurs de l'offre de formation, les obstacles situationnels liés à l'insuffisance des ressources financières, ainsi que les obstacles dispositionnels liés au peu d'importance sociale accordée à l'éducation et à la formation des adultes suscitent des contextes où l'éducation et la formation des adultes ne peuvent s'établir sur des bases solides.

Pour ces raisons,

- **Nous recommandons au CSE de faire de la levée des obstacles à la participation une orientation majeure de ses propositions en matière d'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Dans cet esprit, nous invitons le CSE à proposer que les actions mises de l'avant s'attaquent de manière prioritaire aux obstacles qui occasionnent les blocages les plus structurants. Parmi ces obstacles devraient figurer :**
 - **Les obstacles situationnels liés au manque de temps, aux problèmes soulevés par la conciliation famille-travail-études et à l'incapacité de défrayer les coûts occasionnés par la formation. De tels obstacles limitent l'accès des apprenants à l'éducation et à la formation des adultes;**
 - **Les obstacles institutionnels soulevés par l'inefficacité des actions résultant du manque de concertation entre les intervenants, de la lourdeur et de la rigidité des règles administratives, du manque de ressources financières qui font en sorte que les intervenants ne parviennent pas à répondre adéquatement à la demande des adultes;**

- **Les obstacles dispositionnels découlant du peu d'importance sociale accordée à l'éducation et à la formation des adultes, à l'absence d'une culture de la formation ancrée dans les milieux de vie des individus, au désintérêt trop souvent manifesté à l'égard de l'éducation et de la formation des adultes.**

3. Lever les obstacles à la participation

Question soumise à la consultation par le CSE : en vous référant aux obstacles identifiés à la QUESTION 1, précisez sur quelles dimensions du système d'éducation il faudrait agir en priorité et comment?

Nous sommes d'avis que s'attaquer aux obstacles à la participation est un moyen bien concret d'accroître l'accès à l'éducation. Nous avons auparavant identifié un certain nombre d'obstacles qui semblent limiter lourdement l'accès à l'éducation. Nous avons tiré ces obstacles d'une enquête publiée par l'Institut de la statistique du Québec et des conclusions préliminaires que nous dégageons de la consultation que nous avons menée à l'automne 2008 auprès d'une centaine d'intervenants sur cette question.

Lors de cette consultation, nous avons discuté avec les intervenants des moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour lever les obstacles qui avaient été soulevés. De ces échanges, nous pouvons dégager quelques grands axes d'action. Par ailleurs, à plusieurs occasions ces dernières années, l'ICÉA a fait valoir des solutions pour accroître l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Pour alimenter la réflexion du CSE, nous reprendrons quelques-unes de ces solutions. Le tableau n° 4 énumère ces axes d'action en lien avec les obstacles que nous avons présentés dans le tableau n° 3.

Tableau n° 4
Grands axes d'action à poursuivre
pour lever les principaux obstacles à la participation³²

| Pour lever les obstacles liés... | ... il faut ... |
|--|---|
| à la faible valorisation de l'éducation et de la formation des adultes, à l'absence d'une culture de la formation, au peu de sensibilisation à la formation... | réaliser une campagne nationale de valorisation et de promotion de l'apprentissage tout au long de la vie. |
| à l'insuffisance des ressources financières des adultes... | offrir un soutien financier adéquat et adapté aux réalités de l'adulte apprenant. |
| au manque de transport pour se rendre au lieu de formation... | Soutenir l'offre de moyens de transport vers les lieux d'éducation et de formation des adultes. |
| au manque de financement des institutions et des organismes offrant de la formation... | rendre disponible un financement adéquat. |
| l'absence de masse critique en région... | adapter les politiques, les services et les règles aux réalités spécifiques de chaque région. |
| au peu d'efficacité des actions causé par le manque de concertation entre les acteurs de l'offre... | accroître la collaboration, la coopération et la concertation. |
| à la rigidité des règles administratives et des critères des programmes qui empêchent ou compliquent l'adaptation de l'offre de formation aux attentes, aux besoins et à la réalité des adultes (qualité de l'offre) ... | permettre une plus grande souplesse administrative dans les règles qui encadrent l'action des institutions et le soutien aux organismes et réduire les lourdeurs administratives. |
| au manque d'accompagnement et de soutien accordés aux apprenants, notamment, à l'absence de services d'orientation et de conseil... | mieux encadrer l'adulte tout au long de sa formation, de manière à encourager la persévérance et à favoriser la réussite. |
| au manque d'adéquation de l'offre en regard des besoins et des conditions de vie des apprenants adultes... | répondre aux besoins, à la disponibilité et aux conditions de vie des adultes. |
| à la méconnaissance des services existants et à la difficulté à faire connaître les services existants... | informer les adultes. |

³² Voir note 28 à la page 19.

D'une certaine manière, chaque obstacle possède son propre univers. Pour cette raison, les solutions seront forcément différentes et adaptées à la réalité spécifique de l'obstacle que l'on cherche à lever. La typologie de Cross laissait déjà voir que les obstacles de nature psychologique n'appellent pas les mêmes solutions que les obstacles liés aux situations de vie ou aux politiques administratives des lieux de formation. S'attaquer aux obstacles débouchera donc inévitablement sur la mise en œuvre d'actions variées.

De plus, les solutions proposées pour lever les différents obstacles ne feront pas toujours appel aux mêmes acteurs. Parfois, les enseignants et les formateurs seront à même de lever un obstacle au niveau de la classe ou de l'activité de formation, notamment des obstacles de type dispositionnel. Les administrateurs pourront eux aussi lever certains obstacles dans leur établissement. Plus spécifiquement, ils sont à même de lever des obstacles institutionnels. Devant d'autres obstacles, surtout des obstacles de nature dispositionnelle et situationnelle, la famille ou les proches pourraient être des acteurs clés. En d'autres occasions, les communautés locales ou régionales apparaîtront comme les acteurs les mieux placés pour lever certains obstacles qu'ils soient de nature dispositionnelle, situationnelle ou informationnelle. Il arrivera aussi que seul l'État aura les moyens de résoudre des obstacles plus structurels, affectant de larges pans de la population adulte dans toutes les régions du Québec. À cet effet, l'État peut jouer un rôle majeur dans la levée des obstacles situationnels, institutionnels ou informationnels. L'apprenant adulte lui-même deviendra, dans certains cas, la seule personne apte à lever des obstacles, surtout ceux de nature dispositionnelle.

Globalement, pour lever les obstacles à la participation, il faudra mettre en œuvre des actions sur plusieurs plans et interpeller des acteurs au rôle distinct. Pour cette raison, nous estimons qu'une stratégie nationale d'accessibilité pouvant se déployer au niveau national, régional et local serait en mesure de donner une cohérence à des actions qui, autrement, risqueraient d'apparaître disjointes. Les idées que nous avons entendues de la part d'intervenants et les pistes d'action que nous explorons depuis quelques années permettent de dégager des orientations qui pourraient constituer des éléments d'une telle stratégie nationale.

- **Développer une culture de l'éducation et de la formation des adultes.** Parents pauvres de l'éducation, l'éducation et la formation des adultes sont absentes des grands débats publics. Elles sont au mieux une préoccupation ponctuelle des décideurs. Ce peu d'importance accordée à l'éducation et à la formation des adultes au Québec est un obstacle dispositionnel majeur. Une fausse conception s'installe et a tendance à présenter l'éducation et la formation des adultes comme une responsabilité personnelle de ceux et celles qui n'ont pas pu ou n'ont pas su profiter des avantages de la formation initiale. En ne valorisant pas de façon affirmée l'éducation et la formation tout au long de la vie, le climat social contraint à l'isolement et à la marginalité les apprenants adultes ainsi que les intervenants œuvrant dans ce milieu.

- **Investir dans l'éducation et la formation des adultes.** Le coût de la formation (frais de tous genres, remplacement de salaire) constitue un obstacle situationnel important pour les adultes. Parallèlement, le niveau et les critères des subventions allouées aux établissements publics et aux organismes communautaires ne permettent pas de développer pleinement une offre de services et d'activités répondant aux attentes et aux conditions de vie des apprenants adultes. Par exemple, les critères des programmes de financement existants ne soutiennent pas l'offre d'activités d'accompagnement qui tient compte du rythme d'apprentissage des adultes. De plus, ces programmes ne financent pas les activités visant à rejoindre les apprenants dans leur milieu. Cet obstacle situationnel limite à la fois l'expression de la demande et la capacité de l'offre de formation à répondre aux demandes des apprenants adultes.
- **Adapter l'offre de services et d'activités aux réalités des apprenants adultes.** De nombreuses règles et politiques semblent instituées tant pour répondre à des nécessités administratives que pour faciliter la participation des adultes. Prenons l'exemple de l'absence d'offre de formation à temps partiel qui bloque la participation d'apprenants adultes que les obligations professionnelles empêchent de se former à temps plein. De tels obstacles institutionnels rendent parfois la participation pratiquement impossible. Plus largement, l'apprenant adulte est laissé à lui-même pour lever des obstacles qui tirent leur origine du contexte social, de l'organisation du travail, de normes et de structures sur lesquels il ne peut agir.
- **Soutenir la persévérance et la réussite des apprentissages.** Les obstacles à la participation ne se situent pas seulement en amont de la formation, c'est-à-dire sur le plan de l'accès à une activité d'éducation et de formation. Les apprenants adultes qui ont surmonté ces obstacles à l'entrée font aussi face à toute une série d'obstacles qui surviennent pendant la formation. Manque d'accompagnement, de soutien, d'encadrement, de moyens et expérience de l'isolement ou du découragement peuvent affecter lourdement la persévérance et déboucher sur l'échec du projet de formation. En outre, dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, les critères des programmes de l'État ne tiennent pas compte des services d'accompagnement nécessaires à la persévérance et à la réussite.
- **Agir ensemble pour accroître la participation.** Le travail en silo, la méconnaissance des services offerts par d'autres intervenants, l'incompatibilité des orientations, des politiques et des règles administratives des lieux de formation, voire la concurrence des interventions, peuvent devenir des obstacles institutionnels déroutants pour les apprenants. Plus largement, dans un contexte de ressources limitées, ces obstacles empêchent un développement optimal de l'offre de formation, appauvrissant ainsi les possibilités d'éducation et de formation offertes aux apprenants adultes.

Recommandation n° 3 : mettre en œuvre des actions qui leveront de manière concrète et permanente des obstacles majeurs auxquels sont confrontés les apprenants adultes, les intervenants et les organisations.

Dans une perspective d'*éducation pour l'inclusion*, lever les obstacles à la participation devrait être une priorité. Car abolir un obstacle, c'est créer de meilleures conditions d'accès. Plus spécifiquement, si l'on s'attaque aux obstacles vécus par les personnes vivant des situations d'inégalité en matière de participation, on contribue ainsi à mettre en œuvre pour ces populations des politiques d'éducation et de formation des adultes qui sont plus inclusives.

Dans la section précédente, nous avons invité le Conseil à porter son attention sur un ensemble d'obstacles à la participation dont les conséquences nous apparaissaient les plus importantes. En résumé, nous proposons de cibler les obstacles situationnels liés au manque d'argent et de temps, ceux occasionnés par la difficulté de concilier famille, travail et études, ainsi que les obstacles institutionnels résultant de l'inefficacité des actions causée par le manque de concertation entre les acteurs, ceux provoqués par les règles administratives inadéquates, tout comme ceux résultant du financement insuffisant ou alloué selon des critères inadaptés.

Finalement, nous avons souligné que la faible importance accordée à l'éducation et à la formation des adultes empêchait le développement d'une culture de l'éducation et de la formation des adultes. Au plan social, l'absence d'une telle culture condamne à l'isolement les efforts de formation des apprenants et elle marginalise les interventions des acteurs du milieu. En bout de piste, le peu d'importance que la société attribue à l'éducation et à la formation des adultes étouffe toute mobilisation d'envergure en faveur d'un plus grand accès à l'éducation et à la formation des adultes. Cet obstacle dispositionnel est peut-être l'une des plus importantes barrières à la participation. Dans l'esprit de l'approche de l'*éducation pour l'inclusion*, cet obstacle révèle un désintérêt pour la question des droits fondamentaux, plus spécifiquement, le droit à l'éducation.

Comment lever ces obstacles? Ceux-ci sont de nature systémique. Autrement dit, aucun acteur n'étant la cause unique de l'un de ces obstacles, la solution sera nécessairement collective. Lever ces obstacles impliquera des changements structurels. Certains de ces changements transformeront les cultures administratives. D'autres questionneront l'organisation du travail, de la vie quotidienne, peut-être même de la société. Enfin, des choix financiers s'imposeront. Les individus, les organisations de la société civile et l'État devront investir dans les solutions que nécessitent la levée des obstacles à la participation, l'accès à l'éducation en toute inclusion et le respect du droit à l'éducation.

Pour ces raisons :

- **Nous recommandons au CSE de promouvoir l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale d'accessibilité. Une telle stratégie aurait pour but premier de lever les principaux obstacles à la participation pour ainsi contribuer à accroître**

l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Plus spécifiquement, cette action collective pour l'accès, l'inclusion, la persévérance et la réussite comprendrait, entre autres, les solutions suivantes à certains des obstacles les plus structurants.

- **Pour lever l'obstacle situationnel lié au manque de temps des apprenants adultes : faire en sorte que des mesures incitatives, telles instaurer *un congé-formation rémunéré*, puissent faciliter le dégagement d'heures travaillées consacrées à l'apprentissage³³.**
- **Pour lever l'obstacle situationnel lié aux difficultés suscitées par la conciliation famille-travail-formation : rendre disponibles des services de garderie aux adultes apprenants en formation. De manière prioritaire, offrir de tels services de garderie aux mères monoparentales en formation.**
- **Pour lever l'obstacle situationnel lié à l'insuffisance des ressources financières des apprenants adultes : créer des *programmes de soutien financier aux études* adaptés à la situation économique des apprenants adultes et qui soutiennent la participation aux formations offertes dans tous les milieux, qu'ils soient scolaires ou communautaires.**
- **Pour lever l'obstacle institutionnel liés au manque de concertation des intervenants de l'offre de formation : *développer une plus grande cohérence* entre les instances régionales existantes en éducation et en formation des adultes (par exemple, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les tables interordres et les tables de coordination régionales de la *Semaine québécoises des adultes en formation*) et *soutenir les initiatives de concertation* associant des intervenants de différents milieux. À cet effet, faire en sorte que la concertation contribue à susciter des synergies, à renforcer la complémentarité des interventions et à favoriser les partenariats.**
- **Pour lever l'obstacle institutionnel causé par l'inadéquation des politiques et des règles**

³³ À plusieurs occasions ces dernières années, l'ICÉA a fait valoir cette idée de congé-formation. Voir ICÉA. *Enjeux de l'élection 2008 au Québec : un portrait des attentes du milieu de l'éducation présenté par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes*, Montréal, novembre 2008, 5 p.; ICÉA. *Consultation ministérielle sur le renouvellement du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue. Bilan et priorités de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes*, Montréal, 2007, 9 p.; ICÉA. *Pour que la population puisse avoir le temps, le pouvoir, les moyens et le droit d'apprendre : un gouvernement pour une société éducative. Élections générales 2003 au Québec. Priorités de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes*, Montréal, 2003.

administratives, eu égard à la situation des apprenants adultes : permettre aux établissements et aux organismes une plus grande *souplesse administrative* afin qu'ils puissent adapter leur offre de services à la condition des apprenants adultes. Dans cette perspective, reconnaître et soutenir les initiatives des institutions et des organismes qui adaptent déjà leurs politiques et leurs règles à la situation des adultes apprenants.

- **Pour lever l'obstacle lié au manque de ressources financières des établissements publics et des organismes communautaires : instaurer des mécanismes de financement selon la formule dite « *enveloppe ouverte* » aux services d'éducation et de formation des adultes à tous les ordres d'enseignement, *financer adéquatement* les services et les activités d'alphabétisation et de formation de base des centres d'éducation des adultes, des organismes d'alphabétisation populaire et des organismes communautaires pour qu'ils puissent répondre aux conditions de vie et aux besoins des adultes, en plus de favoriser la persévérance en garantissant le *financement nécessaire* pour aider et accompagner les adultes vivant des problèmes.**
- **Pour lever l'obstacle dispositionnel soulevé par le peu d'importance sociale accordée à l'éducation et à la formation des adultes : reconduire la *Semaine québécoises des adultes en formation* et en élargir la portée pour qu'elle puisse rayonner comme d'autres grandes campagnes sociétales conçues pour lutter contre le tabagisme, l'alcool au volant ou la violence faite aux femmes.**

4. L'éducation et la formation des adultes : une mission sociale de l'État

Question soumise à la consultation par le CSE : êtes-vous d'avis que, dans votre domaine d'intervention ou d'expertise, les actions en matière d'accès à la réussite éducative s'exercent en synergie avec les politiques, les programmes ou les mesures sociales des autres secteurs (santé, services sociaux, emploi, etc.)?

L'État québécois rend disponible une grande variété de services d'éducation et de formation des adultes. Plusieurs ministères contribuent directement ou indirectement à cette mission sociale. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport joue un rôle de premier plan. De plus en plus, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par son lien avec la formation liée au travail, devient un acteur majeur. En marge de l'action éducative de ces deux ministères, d'autres ministères se voient confier des responsabilités en éducation et en formation des adultes. Par exemple, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a une large mission de formation à la citoyenneté, de francisation des

populations adultes et de reconnaissance des acquis et expériences étrangères; le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation offrent des services d'éducation et de formation, soutiennent des organismes actifs : musées, bibliothèques, regroupements sectoriels, etc. ou accordent une aide financière à des apprenants adultes pour du perfectionnement.

Toutefois, plusieurs ministères engagés dans la formation des adultes ont de la difficulté à identifier spontanément leurs différents programmes comme participant à des actions d'éducation des adultes, et très peu de liens existent entre les différents ministères à l'œuvre sur ce terrain. La notion d'éducation tout au long de la vie dans l'ensemble des fonctions et rôles des citoyens n'est pas encore intégrée dans notre vision collective de société. Par conséquent, aucun projet englobant ne mobilise l'action en éducation et en formation des adultes de chacun de ces ministères. L'État s'acquitte de sa mission sociale d'éducation des adultes sans plan d'ensemble. Les actions se développent selon des logiques et des orientations qui diffèrent. L'ICÉA avait longtemps cru que l'adoption en 2002 de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, qui affirme en préambule et sans équivoque le principe d'intersectorialité des actions éducatives, aurait pu jouer ce rôle rassembleur et intégrateur d'une vision de l'État. Malheureusement, le premier plan d'action de cette Politique (2002-2007) s'est contenté de rendre publiques les orientations concernant la formation de base et la formation de la main-d'œuvre, et de clarifier les liens de collaboration entre les secteurs de l'éducation et de l'emploi. Depuis, le refus manifeste d'en élargir la portée et la désinvolture dont font preuve les responsables dans la livraison d'un nouveau plan d'action semblent rendre ce plan caduc.

Pourtant, ce ne sont pas les défis qui manquent. Le passage vers la société du savoir implique l'acquisition continue par la population d'une diversité de connaissances et de compétences. Cela exige de favoriser l'accès à un vaste éventail de connaissances et de compétences en mobilisant largement les ressources éducatives disponibles. Les démocraties modernes appellent au renforcement des compétences civiques. Le pluralisme grandissant de nos sociétés pose un défi de connaissance, de compréhension et de valorisation de la diversité qui sont essentielles à la cohésion sociale. La diffusion des résultats du développement scientifique et technologique dans les lieux de travail et les biens de consommation exerce une pression constante sur les connaissances des individus, dans leurs rôles de travailleur et de consommateur. En outre, le Québec fait toujours face à un important défi d'alphabétisation et d'accroissement de la littératie qui a des répercussions non seulement sur la qualité de vie des personnes aux prises avec ces situations, mais également sur l'ensemble des services qui leur sont octroyés par l'État. Cette situation constitue un enjeu d'équité et d'égalité des chances qui devrait unir toutes les forces gouvernementales.

Les principes et les fondements de la PGEAFC offraient pourtant un cadre rassembleur et des éléments d'un projet porteur en éducation et en formation des adultes : *mettre l'accès au savoir au service de l'épanouissement des personnes, du développement économique et de la cohésion sociale, et, au nom du droit à*

*l'éducation, fonder les garanties d'un tel accès sur une responsabilité centrale de l'État. Rappelons les éléments essentiels qu'on y retrouve*³⁴.

- Une vision large de l'éducation tout au long de la vie qui reprend la perspective proposée par l'UNESCO lors de la 5^e conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V);
- La reconnaissance que l'accès au savoir est « un facteur d'épanouissement des personnes, de développement économique et de cohésion sociale »;
- Le fait que l'affirmation du droit à l'éducation « doit se traduire par des actions favorisant la demande de formation permettant l'apprentissage tout au long de la vie et la réussite des projets de formation »;
- La responsabilité centrale de l'État;
- Une responsabilité partagée par tous les acteurs de l'éducation et de la formation des adultes et par la société dans son ensemble;
- Une approche prenant en compte l'ensemble de la personne et portant attention aux groupes vivant de plus grandes difficultés;
- Un objectif de susciter la demande de formation;
- Une approche partenariale.

Plus de sept ans après sa publication, force est de constater que les principes et les fondements de la PGEAFC n'ont pas servi de cadre au développement de synergies entre les diverses actions de l'État québécois en éducation et en formation des adultes. Qu'en est-il des liens entre le domaine de l'éducation et la formation des adultes et les autres champs d'intervention de l'État?

Certes depuis la récession économique des années 1980, d'importantes synergies ont été établies entre l'éducation et la formation des adultes et les objectifs de la politique économique de l'État québécois. Dans les années 1990, la création du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'agence Emploi-Québec, ainsi que la mise sur pied de la Commission des partenaires du marché du travail, de ses conseils régionaux et des comités sectoriels de main-d'œuvre ont favorisé l'arrimage de pans importants de l'éducation et de la formation des adultes à la politique économique du gouvernement. Dans cette optique, l'éducation et la formation des adultes doivent contribuer à la croissance économique en faisant en sorte que l'offre de main-d'œuvre corresponde à la demande des entreprises.

L'ICÉA reconnaît, dans l'optique de la présente consultation, que l'accès au travail constitue un élément important de *l'éducation pour l'inclusion*. Mais dans la mesure où l'inclusion n'est pas d'abord une question éducative et qu'elle touche aussi le respect des droits humains, la justice sociale, la cohésion et le développement, *l'éducation pour l'inclusion* devrait aussi contribuer à l'acquisition de compétences visant l'atteinte des objectifs de développement durable, une responsabilité du ministère de l'Environnement. Elle implique aussi le développement de compétences essentielles à la création de saines habitudes de vie, une responsabilité du ministère de la Santé. Elle sous-tend toute l'importance qu'il faut accorder aux liens entre les compétences interculturelles et la préservation de la cohésion sociale. Ce ne sont là que quelques exemples qui

³⁴ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes ...*, op. cit., pp. 2-5.

illustrent l'importance des nouveaux points de synergie à établir entre l'éducation et la formation des adultes et des domaines variés des politiques sociales, culturelles et économiques.

L'éducation des adultes « est une clé pour le XXI^e siècle », affirmait la déclaration de CONFINTEA V en 1997. Elle est la condition d'une « participation véritable et éclairée des hommes et des femmes de tous horizons » pour relever les défis de l'avenir³⁵. Une telle approche du rôle de l'éducation et de la formation des adultes force à adopter une vision large des enjeux et des défis en matière d'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Assurer l'accès aux établissements publics d'éducation demeurera toujours une exigence fondamentale d'équité et d'égalité des chances. Cependant, la société du savoir diversifie les connaissances et les compétences que les citoyens et les citoyennes doivent maîtriser, ainsi que les lieux et les manières de les acquérir. Pour faire face à ce défi, l'État doit faire en sorte que tous les ministères, dans leurs champs d'action respectifs, outillent la population. De cette manière, l'État réalisera sa mission sociale d'éducation et de formation des adultes en reconnaissant cette place accrue du savoir dans nos sociétés.

Recommandation n° 4 : renforcer la mission sociale de l'État en éducation et en formation des adultes en développant davantage de synergie entre les acteurs étatiques en éducation et en formation des adultes et en intégrant des objectifs d'éducation et de formation des adultes dans les politiques sociales, économiques, culturelles, environnementales et de développement régional de l'État.

Le développement des compétences de la population touche différentes dimensions de la vie et doit dorénavant se dérouler de manière continue tout au long de la vie. Également, l'éducation se situe désormais tout au long de la vie et elle est multidimensionnelle, en ce sens qu'elle fait appel à des apprentissages de différente nature (*lifewide and lifelong*³⁶). Pour cette raison, la mission sociale de l'État en éducation et en formation des adultes ne peut reposer sur un seul ministère, pas plus qu'elle ne peut être confinée qu'aux seuls acteurs étatiques de l'éducation et de la formation des adultes. Les politiques d'éducation et de formation des adultes doivent donc être maintenant interministérielles et intersectorielles. C'est pourquoi le développement de synergies devient une voie incontournable. Ces synergies doivent faire en sorte que les ressources d'éducation et de formation des adultes de l'État soient accessibles à toutes et à tous, en toute égalité.

Pour ces raisons :

- **Nous recommandons au CSE de proposer que les politiques de l'État en éducation, en santé, en économie, en culture et en développement régional intègrent, en lien avec leur domaine**

³⁵ UNESCO. *La déclaration de Hambourg*, 5^e Conférence Internationale sur l'Éducation des Adultes, 14-18 juillet 1997, Hambourg, article 1 et 2.

³⁶ La notion de *lifewide learning* fait référence à l'ensemble des activités d'éducation et de formation des adultes, qu'elles soient formelles, non formelles ou informelles. Elle reflète les diverses dimensions des besoins éducatifs des apprenants adultes. Voir EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE EDUCATION OF ADULTS. *Adult education trends and issues in Europe*, 2006, p. 72.

d'intervention respectif, des objectifs communs d'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Plus spécifiquement, cette action concertée d'éducation et de formation des adultes :

- **accorderait une priorité aux populations vivant les plus grandes inégalités d'accès;**
- **s'appuierait sur les principes et les fondements de l'éducation et de la formation des adultes énoncés dans la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.***

5. Une société civile engagée pour l'accès à l'éducation

Question soumise à la consultation par le CSE : dans votre domaine d'intervention ou d'expertise, comment peut-on permettre aux familles et aux membres de la société civile de participer et de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion?

L'État joue un rôle de premier plan en éducation et en formation des adultes. Or, l'éducation scolaire formelle n'est pas le seul lieu d'acquisition de connaissances et de compétences. Les adultes apprennent dans différents lieux. L'entreprise est désormais un lieu de formation présent dans le quotidien des individus. Des milliers d'organismes d'alphabétisation et d'éducation populaire permettent à des populations exclues d'accéder à l'éducation et à la formation des adultes. Les mouvements sociaux offrent à leurs membres et participants de nombreuses occasions de réaliser des apprentissages citoyens. Fréquemment, les adultes apprennent les uns des autres, dans le cadre d'échanges et de partages qui surviennent en milieu de travail, dans le cadre de leur participation à la vie de diverses associations ou bien dans des contextes informels de toutes sortes. En ce sens, les groupes de discussion sur Internet, les médias sociaux et autres outils découlant des avancées technologiques se dessinent de plus en plus et sans contredit comme des lieux d'éducation et de formation en émergence.

Ce constat devrait nous amener à poser largement la question de l'accès à l'éducation, à ne plus la limiter au seul accès au réseau public d'éducation. Dans un environnement éducatif caractérisé par une grande diversité de lieux d'éducation et de formation des adultes, l'accès devient une question beaucoup plus complexe. Sous cet angle, il évoque la possibilité pour chaque citoyen de pouvoir bénéficier des services publics, en toute égalité. Il invite à penser l'éducation de manière globale.

Cette vision large des défis en matière d'accès à l'éducation influence également le sens à donner à l'approche de *l'éducation pour l'inclusion*. En lien avec l'accès au réseau public, *l'éducation pour l'inclusion* soulève des questions de droit, de lutte aux discriminations et aux inégalités dans le respect des conventions, des chartes et des lois définissant le cadre juridique de l'éducation. Dans une compréhension plus large de la notion d'accès à l'éducation, la perspective de *l'éducation pour l'inclusion* ajoute une autre dimension. En plus de référer au respect des droits, *l'éducation pour l'inclusion* invite à reconnaître aux individus

le droit d'avoir accès au lieu d'éducation et de formation répondant le mieux à leurs aspirations, leurs attentes, leurs besoins et leurs préférences pédagogiques. Comme l'explique le document de consultation du CSE, le concept d'*éducation pour l'inclusion* « apparaît de plus en plus comme un large processus qui vise à assurer une réponse appropriée aux besoins de tous, peu importe leur condition (...)»³⁷. Dans un contexte éducatif marqué par la diversité des lieux d'éducation et de formation, cette « réponse appropriée » pourra emprunter différentes options éducatives.

Cela n'est pas sans conséquence sur la reconnaissance de l'apport des organismes sociaux, des milieux de proximité et de la famille à l'accroissement de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Dans le sens plus précisément juridique de l'accès à l'éducation, toutes et tous ont l'obligation de faire respecter les droits, la responsabilité de signaler des infractions à ces droits, de s'opposer aux inégalités vécues par certaines personnes et de manifester une adhésion aux politiques d'accès à l'éducation. À cet effet, le peu de priorité sociale accordée dans le débat public à l'alphabétisation et à l'acquisition d'une formation de base laisse perplexe. Dans la mesure où la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît à toutes et à tous le droit à l'instruction publique, et que la Loi sur l'instruction publique rend obligatoire la fréquentation de l'école jusqu'à 16 ans, il est surprenant de voir le peu d'indignation soulevée devant le fait qu'un adulte de 25 ans et plus sur trois ne peut compter sur ce diplôme de base et que la moitié de la population n'a pas les compétences suffisantes en littératie pour fonctionner dans notre société si fortement basée sur l'écrit.

Mais cet apport ne s'arrête pas à cette défense des droits. Dans une compréhension large de l'accès à l'éducation, citoyens, organismes, associations et mouvements sociaux, bref toutes les composantes de la société civile contribuent à cet accès en offrant des possibilités d'apprentissage. La participation aux activités de la société civile est en soi une occasion de faire de manière informelle des apprentissages citoyens. Ces apprentissages peuvent aussi se faire de manière plus formelle, dans le cadre d'activités organisées de formation. Organismes communautaires d'alphabétisation et d'éducation populaire, syndicats, organismes de femmes, environnementaux, de défense de droit, mouvement coopératif, il existe au Québec des milliers d'organismes dont l'action éducative enrichit la contribution de la société civile à l'éducation et à la formation des adultes.

Il est aussi intéressant de noter que, de plus en plus, les citoyens et les citoyennes jouent un rôle croissant dans l'offre d'éducation et de formation des adultes. Grâce notamment aux possibilités des technologies de l'information et de la communication, une nouvelle culture de partage et d'échange de connaissances se développe. Par exemple, des sites Web tel *Wikipédia* constituent des lieux où un individu peut rendre ses connaissances disponibles à toutes et à tous. Sur Internet, il existe de nombreuses autres initiatives qui misent sur la diffusion large et libre des connaissances individuelles. Ces nouveaux lieux d'éducation et de formation s'appuient sur l'engagement des individus à mettre les connaissances possédées au service du développement continu des connaissances

³⁷ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'accès à l'éducation ...*, op. cit., p. 7.

de toutes et de tous. Sans aucun doute, de nouvelles voies d'accès aux savoirs se mettent en place dans ces développements.

Ainsi, la société civile et les individus contribuent à accroître l'accès à l'éducation et à la formation des adultes en s'engageant à offrir des activités d'éducation et de formation et en s'investissant dans le partage des connaissances.

Recommandation n° 5 : soutenir et stimuler l'engagement des organisations de la société civile, de la famille et des proches, ainsi que du milieu de proximité en faveur de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes.

L'engagement pour l'accès à l'éducation et à la formation des organisations de la société civile, de la famille et du milieu de proximité de l'apprenant adulte est une condition essentielle de l'enracinement au Québec d'une culture de l'éducation et de la formation des adultes. Les lieux scolaires formels incarnent la mission sociale de l'État dans l'environnement immédiat des individus. Mais, une culture de l'éducation et de la formation des adultes doit prendre racine dans tous les milieux de vie de la population adulte.

Dans une société du savoir, les citoyens et les citoyennes doivent non seulement posséder un bagage de connaissances et de compétences diversifié, mais aussi mettre celui-ci à jour régulièrement. Pour faire face à cette nouvelle condition de l'apprenant adulte, il importe que les voies d'accès à l'éducation et à la formation se multiplient et se diversifient. Dans cette optique, l'État jouera nécessairement un rôle de premier plan. Il demeure le fiduciaire du droit à l'éducation, ainsi que de l'équité et de l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Toutefois, une société civile, des citoyens et des proches engagés pour l'accès à l'éducation et à la formation des adultes, le partage des connaissances, la persévérance et la réussite des projets de formation consolident la capacité collective du Québec d'assurer l'accès de toutes et de tous à l'éducation et à la formation des adultes et aux savoirs. Cela est en fait une condition de l'établissement d'une culture de l'éducation et de la formation des adultes.

Pour ces raisons :

- **nous recommandons au CSE de faire valoir que l'établissement d'une culture de l'éducation et de la formation des adultes nécessite la connaissance et la valorisation du droit à l'éducation, le soutien de l'offre d'activité d'éducation et de formation des organismes de la société civile ainsi que des activités d'accompagnement essentielles à la persévérance et à la réussite des adultes apprenants. Dans cette perspective, il conviendra :**
 - **de mener auprès du grand public une campagne d'information et de sensibilisation sur le droit à l'éducation. Cette campagne informera la population des droits des adultes apprenants en vertu des lois et programmes existants et la sensibilisera aux situations d'inégalité;**

- **d'accroître le financement accordé aux activités d'éducation et de formation des adultes offertes par les organismes de la société civile, notamment, en finançant leur mission de base en éducation et en formation des adultes et en tenant compte des ressources consacrées par celles-ci pour l'accompagnement des adultes apprenants;**
- **de reconnaître que les initiatives de partage de connaissances entre citoyens et citoyennes constituent un domaine émergent d'accès à l'éducation et à la formation des adultes, de faire connaître ces initiatives et de créer un programme de soutien financier de celles-ci;**
- **de reconnaître le rôle unique de la famille, des proches et du milieu de proximité dans la création des conditions de persévérance et de réussite.**

6. L'accès : une condition de mise en œuvre du droit à l'éducation

Question soumise à la consultation par le CSE : à votre avis, la poursuite des efforts au regard de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion implique-t-elle des interventions à d'autres égards ou des interventions d'une autre nature?

La question de l'accès à l'éducation ne peut être dissociée de la question du respect du droit à l'éducation. L'approche de *l'éducation pour l'inclusion* fait un lien philosophique entre ces deux questions. Pour l'UNESCO, il y a aussi un lien juridique entre celles-ci, car l'accessibilité à l'éducation est une condition de mise en œuvre du droit à l'éducation. À ce titre, les États ont le devoir de créer les conditions d'accès à l'éducation. À cet effet, la situation du Québec en matière d'accès à l'éducation et à la formation des adultes suscite l'inquiétude. Il est donc pertinent de situer une réflexion sur l'état de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes en fonction de la performance du Québec en matière de respect du droit à l'éducation.

Dans la première section, nous avons fait état de certaines inégalités en matière de participation. Ce qui ressort de ce portrait sommaire, c'est que les personnes ayant les plus grands besoins sont celles qui vivent les plus grandes inégalités de participation. Par exemple, les données les plus récentes sur les taux de participation à l'éducation et à la formation des adultes révèlent que les personnes n'ayant pas un diplôme d'études secondaires sont celles participant le moins (voir section 1). Rappelons à cet effet que le tiers des personnes de 25 ans et plus n'ont pas un tel diplôme d'études secondaires. *L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* a aussi mis en évidence la faible participation des personnes affichant des besoins importants en termes de littératie. À peine 8 % des personnes se classant au niveau 1 de littératie, soit celles présentant les compétences les plus faibles, ont participé à des formations

structurées³⁸. Une personne de 16 ans et plus sur dix se situe à ce niveau le plus bas de l'échelle des compétences en littératie.

Comme l'indiquait le CSE, il n'y a pas à proprement parler de droit à l'éducation des adultes au Québec³⁹. Aucun article de loi n'énonce de manière spécifique un droit à l'éducation des adultes. Il y a toutefois des éléments juridiques qui constituent le fondement législatif de l'existence d'un tel droit. Ils touchent plus spécifiquement le droit à une formation de base. Ainsi, la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tous citoyens et toutes citoyennes ont droit à l'instruction publique. Pour connaître les détails de ce droit, il convient de se référer à la *Loi sur l'instruction publique* qui en précise les détails. Dans cette loi, il est affirmé que :

« Toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire a droit aux services éducatifs prévus par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement en vertu de l'article 448, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire en application de la présente loi⁴⁰. »

Comme le souligne le CSE, la *Loi sur l'instruction publique* « est le seul texte législatif à faire état du droit aux services éducatifs après l'âge de fréquentation scolaire obligatoire »⁴¹. Tenant compte de ces garanties juridiques en matière de formation de base, comment expliquer que 31 % des 25 ans et plus ne bénéficient pas d'un diplôme d'études secondaires? Dans un tel contexte, comment se fait-il que ces personnes sans diplôme d'études secondaires aient les plus bas taux de participation à l'éducation et à la formation des adultes? Devant l'ampleur de ces chiffres, doit-on se questionner sur le respect du droit à la formation de base reconnu dans la *Loi sur l'instruction publique* et enchâssé dans la *Charte des droits et libertés de la personne*?

Dans la section 1, nous avons fait référence aux obligations que l'UNESCO impose aux États en matière de droit à l'éducation. Nous précisons qu'en 1999, l'UNESCO spécifia la nature de ces obligations (voir note 14). L'accessibilité figurait parmi les conditions à réunir pour assurer le respect du droit à l'éducation. À ce sujet, l'UNESCO expliquait que l'accessibilité comportait trois dimensions : non-discrimination, accessibilité physique et accessibilité financière⁴². Implicitement, ces consignes appellent à lever les obstacles à l'accessibilité.

Améliorer l'accès à l'éducation n'est pas seulement un enjeu éducatif. En vertu des normes juridiques adoptées par l'UNESCO, c'est une condition de respect des droits humains fondamentaux. Il importe de resituer les débats sur l'accès à l'éducation dans ce cadre juridique. Dans cet esprit, créer les conditions favorisant une plus grande accessibilité devient une obligation. Pour cette raison,

³⁸ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littératie ...*, op. cit., p. 155.

³⁹ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*, avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, 2006, p. 25.

⁴⁰ QUÉBEC. ÉDITEUR OFFICIEL. *Loi sur l'instruction publique*, article 2.

⁴¹ *Ibid.*, p. 24.

⁴² UNESCO. *Observation 13*, article 6. b).

il convient de s'attaquer aux obstacles qui limitent l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Pour ces populations adultes faiblement scolarisées vivant des situations d'inégalité de participation, c'est une question de respect de leur droit à une formation de base.

Recommandation n° 6 : situer la question de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes dans la perspective de respect du droit à l'éducation et, dans cet esprit, adopter des objectifs d'accès à l'éducation et à la formation des adultes qui respectent les conditions de mise en œuvre du droit à l'éducation énoncées par l'UNESCO.

Conclusion : La nécessité d'une stratégie nationale d'accessibilité

Dans ce mémoire, l'ICÉA a cherché à mettre en évidence l'importance d'accroître l'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes en s'attaquant plus spécifiquement aux obstacles à la participation. Dans cet esprit, nous avons identifié les catégories de personnes vivant les plus grandes inégalités en matière de participation. Les personnes faiblement scolarisées, les travailleurs et travailleuses œuvrant dans le secteur primaire, ceux et celles en emploi dans le domaine des services personnels et aux entreprises, le personnel des entreprises de moins de 20 employés et les salariés occupant des fonctions de type cols bleus constituent les catégories socio-économiques participant le moins à la formation. En outre, nous avons soulevé que parmi ces populations, les personnes faiblement alphabétisées, possédant de faibles compétences en matière de littératie ou en situation de chômage, risquent davantage de vivre l'inégalité.

Nous avons par la suite porté notre attention sur les principaux obstacles à la participation et sur les solutions qui pourraient contribuer à les lever de manière permanente. Les obstacles liés au manque de temps, à l'insuffisance des ressources financières, ainsi que les problèmes rencontrés lors de la conciliation famille-travail-études ressortent comme les principaux obstacles rencontrés par les adultes apprenants. Les intervenants de l'offre de formation et les organisations font aussi face à des obstacles qui limitent leur capacité à répondre à la demande de formation des adultes apprenants. Lors d'une consultation que l'ICÉA a menée sur le thème des obstacles, de nombreux intervenants ont mentionné que le manque de concertation, la rigidité des règles administratives et des critères des programmes et la difficulté de faire connaître les services étaient des obstacles importants pour eux. Les obstacles résultant de l'insuffisance du financement ont aussi été soulevés. Globalement, l'absence d'une culture de la formation devient un obstacle majeur.

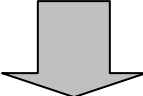
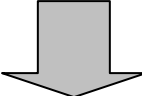
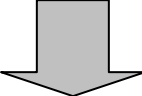
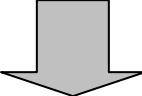
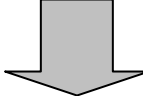
Dans ce contexte d'obstacles persistants, nous avons fait valoir que l'État avait une responsabilité particulière, en vertu de sa mission sociale d'éducation et de formation des adultes. Nous avons aussi souligné la nécessité qu'une société civile et des proches soient engagés dans cette recherche d'une plus grande accessibilité. Finalement, nous avons conclu en soulevant qu'accroître l'accessibilité est une question de respect du droit à l'éducation, surtout pour les personnes vivant les plus grandes inégalités en matière de participation.

Plus largement, nous croyons qu'il n'est pas approprié d'attaquer isolément chaque obstacle sans tenir compte du contexte d'ensemble où ils s'inscrivent. Selon l'ICÉA, il faut plutôt privilégier une large mobilisation coordonnée dans le cadre d'une stratégie nationale d'accessibilité. Pour lever les multiples obstacles, il est primordial d'interpeller l'ensemble des intervenants en visant à créer un véritable mouvement. L'adoption d'une telle stratégie est la principale recommandation que nous soumettons au CSE. Pour mettre en place les conditions d'un plus grand accès à l'éducation et à la formation des adultes, pour lever certains des obstacles bloquant le plus la participation, nous devons interpeller de nombreux intervenants. Pour cette raison, et devant l'ampleur des

défis, nous sommes d'avis qu'il serait pertinent de proposer une stratégie nationale d'accessibilité.

Dans notre mémoire, nous avons voulu contribuer à l'élaboration de cette nécessaire stratégie. Le tableau n° 5 ci-dessous résume les éléments que nous soumettons à la réflexion du CSE. Dans un contexte de société du savoir, les connaissances et les compétences occupent une place centrale dans le développement des individus, des communautés et des sociétés. Or, nous pouvons enrichir cette vision. Ces sociétés du savoir peuvent aussi être des sociétés éducatives qui combinent le développement du savoir et son acquisition par les individus dans le cadre d'occasions d'apprentissage diversifiées, s'échelonnant tout au long de leur vie. Dans une telle perspective, l'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes devient un défi de participation, mais aussi de persévérance et de réussite des apprentissages. Pour l'ICÉA, la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes peut constituer un moyen de faire cheminer le Québec vers cette perspective de société éducative.

Tableau n° 5
Éléments d'une stratégie nationale d'accessibilité

| Prioriser les populations vivant des inégalités | S'attaquer de manière prioritaire à des obstacles majeurs | Mettre en œuvre des solutions structurantes | Mobiliser les intervenants | Adopter des objectifs communs |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> √ Personnes peu scolarisées, peu alphabétisées ou ayant de faibles compétences en littératie | <ul style="list-style-type: none"> √ Manque de temps | <ul style="list-style-type: none"> √ Adopter un congé-formation | <ul style="list-style-type: none"> √ Accroître les synergies en intégrant des objectifs d'éducation et de formation des adultes dans toutes les politiques de l'État | <ul style="list-style-type: none"> √ Créer les conditions d'effectivité du droit à l'éducation en accroissant l'accès par la levée des obstacles à la participation |
| <ul style="list-style-type: none"> √ Travailleurs des secteurs primaires et des services personnels et aux entreprises | <ul style="list-style-type: none"> √ Conciliation famille-travail-études | <ul style="list-style-type: none"> √ Créer des programmes de soutien financier adapté aux apprenants adultes | <ul style="list-style-type: none"> √ Financer adéquatement les intervenants | <ul style="list-style-type: none"> √ Mener une campagne d'information et de sensibilisation sur le droit à l'éducation |
| <ul style="list-style-type: none"> √ Travailleurs des entreprises de moins de 20 personnes | <ul style="list-style-type: none"> √ Manque de ressources financières | <ul style="list-style-type: none"> √ Financer adéquatement les intervenants | <ul style="list-style-type: none"> √ Mener une campagne d'information et de sensibilisation sur le droit à l'éducation | <ul style="list-style-type: none"> √ Accroître le financement accordé aux organismes de la société civile |
| <ul style="list-style-type: none"> √ Travailleurs occupant des postes de type cols bleus | <ul style="list-style-type: none"> √ Manque de concertation entre les intervenants | <ul style="list-style-type: none"> √ Accroître la cohérence entre les instances régionales de concertation et soutenir les initiatives de concertation entre intervenants | <ul style="list-style-type: none"> √ Accroître le financement accordé aux organismes de la société civile | <ul style="list-style-type: none"> √ Reconnaître et financer les initiatives citoyennes d'éducation et de formation des adultes et de partage des connaissances |
| <ul style="list-style-type: none"> √ Travailleurs en situation de chômage | <ul style="list-style-type: none"> √ Inadéquation des politiques et des règles administratives | <ul style="list-style-type: none"> √ Permettre une plus grande souplesse administrative | <ul style="list-style-type: none"> √ Reconnaître le rôle unique de la famille, des proches et du milieu de proximité, notamment, en ce qui a trait à la réussite des apprentissages | <ul style="list-style-type: none"> √ Reconnaître le rôle unique de la famille, des proches et du milieu de proximité, notamment, en ce qui a trait à la réussite des apprentissages |
| | <ul style="list-style-type: none"> √ Faible importance sociale accordée à l'éducation et à la formation des adultes | <ul style="list-style-type: none"> √ Réaliser une campagne sociétale de valorisation de l'éducation et de la formation des adultes | | |

ANNEXE 1

Les 34 variables de l'EEFA retenues pour la mesure de l'inégalité en matière de participation

- 1) Taux global de participation.
- 2) Taux de participation selon l'âge :
 - 25 à 34 ans;
 - 35 à 44 ans;
 - 45 à 54 ans;
 - 55 à 64 ans;
 - 65 ans et plus.
- 3) Taux de participation selon le niveau de scolarité :
 - Études secondaires partielles;
 - Diplôme d'études secondaires;
 - Études postsecondaires partielles ou complétées;
 - Diplôme universitaire.
- 4) Taux de participation selon la présence d'un enfant d'âge préscolaire :
 - Ayant un enfant d'âge préscolaire;
 - N'ayant pas un enfant d'âge préscolaire.
- 5) Taux de participation selon le statut professionnel :
 - Cadres et professionnels;
 - Cols blancs;
 - Cols bleus.
- 6) Taux de participation selon le régime d'emploi :
 - Plein temps;
 - Temps partiel.
- 7) Taux de participation selon le secteur d'emploi :
 - Employé du secteur public;
 - Employé du secteur privé;
 - Travailleur indépendant.
- 8) Taux de participation selon le secteur d'activité :
 - Secteur primaire;
 - Fabrication;
 - Construction, transport et utilités publiques;
 - Commerce;
 - Finances, assurances;
 - Éducation, santé;
 - Services personnels et aux entreprises;
 - Administration publique.
- 9) Taux de participation selon la taille de l'entreprise :
 - Moins de 20 employés;
 - Entre 20 et 99 employés;
 - Entre 100 et 500 employés;
 - 500 employés et plus.
- 10) Taux de participation selon la présence syndicale :
 - Membre d'un syndicat;
 - Non membre d'un syndicat.

Recommandations

Combattre les inégalités en matière d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes

Recommandation n° 1 : accorder la priorité aux populations vivant les plus grandes inégalités d'accès

- **Nous recommandons au CSE de faire valoir que les actions en matière d'accroissement de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes aient pour objectif prioritaire de hausser de 45 %⁴³ le taux de participation à la formation formelle⁴⁴ sur une période de cinq ans pour les populations suivantes :**
 - **Personnes faiblement scolarisées (sans diplôme d'études secondaires ou ne possédant que ce diplôme), peu alphabétisées ou se situant au niveau le plus faible de l'échelle de la littératie, soit le niveau 1;**
 - **Travailleurs œuvrant dans le secteur primaire ou dans le secteur des services personnels et aux entreprises, dans des petites entreprises de moins de 20 salariés ou dans des fonctions de cols bleus. En outre, tenir compte que les personnes en chômage participent moins que les personnes occupant un emploi.**

Les obstacles à la participation

Recommandation n° 2 : cibler en priorité les obstacles dont l'impact limite le plus la participation.

- **Nous recommandons au CSE de faire de la levée des obstacles à la participation une orientation majeure de ses propositions en matière d'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Dans cet esprit, nous invitons le CSE à proposer que les actions mises de l'avant s'attaquent de manière prioritaire aux obstacles qui occasionnent les blocages les plus structurants. Parmi ces obstacles devraient figurer :**

⁴³ Cette cible a été construite en faisant la moyenne de la valeur des hausses entre 1997 et 2002 des catégories socio-économiques s'étant classées au 3^e quintile (voir tableau n° 1) : diplômés d'études secondaires (42 %), population âgée de 25 à 34 ans (42 %), personne ayant un enfant (43 %); secteur de la fabrication (45 %), membre d'un syndicat (48 %), cadres et professionnels (51 %). Nous faisons l'hypothèse que s'il a été possible d'obtenir, sur une période de 5 ans, une hausse moyenne de 45 % pour ces catégories se classant dans la médiane, il est justifié de viser un tel résultat.

⁴⁴ Par "formation formelle", nous entendons la formation offerte dans le cadre scolaire ou dans tout autre cadre organisé. Voir note 1 à la page 5.

- **Les obstacles situationnels liés au manque de temps, aux problèmes soulevés par la conciliation famille-travail-études et à l'incapacité de défrayer les coûts occasionnés par la formation. De tels obstacles limitent l'accès des apprenants à l'éducation et à la formation des adultes;**
- **Les obstacles institutionnels soulevés par l'inefficacité des actions résultant du manque de concertation entre les intervenants, de la lourdeur et de la rigidité des règles administratives, du manque de ressources financières qui font en sorte que les intervenants ne parviennent pas à répondre adéquatement à la demande des adultes;**
- **Les obstacles dispositionnels découlant du peu d'importance sociale accordée à l'éducation et à la formation des adultes, à l'absence d'une culture de la formation ancrée dans les milieux de vie des individus, au désintérêt trop souvent manifesté à l'égard de l'éducation et de la formation des adultes.**

Lever les obstacles à la participation

Recommandation n° 3 : mettre en œuvre des actions qui lèveront de manière concrète et permanente des obstacles majeurs auxquels sont confrontés les apprenants adultes, les intervenants et les organisations

- **Nous recommandons au CSE de promouvoir l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale d'accessibilité. Une telle stratégie aurait pour but premier de lever les principaux obstacles à la participation pour ainsi contribuer à accroître l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Plus spécifiquement, cette action collective pour l'accès, l'inclusion, la persévérance et la réussite comprendrait, entre autres, les solutions suivantes à certains des obstacles les plus structurants.**
 - **Pour lever l'obstacle situationnel lié au manque de temps des apprenants adultes : faire en sorte que des mesures incitatives, telles instaurer *un congé-formation rémunéré*, puissent faciliter le dégagement d'heures travaillées consacrées à l'apprentissage⁴⁵.**

⁴⁵ À plusieurs occasions ces dernières années, l'ICÉA a fait valoir cette idée de congé-formation. Voir ICÉA. *Enjeux de l'élection 2008 au Québec : un portrait des attentes du milieu de l'éducation présenté par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes*, Montréal, novembre 2008, 5 p.; ICÉA. *Consultation ministérielle sur le renouvellement du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue. Bilan et priorités de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes*, Montréal, 2007, 9 p.; ICÉA. *Pour que la population puisse avoir le temps, le pouvoir, les moyens et le droit d'apprendre : un gouvernement pour une société éducative. Élections générales 2003 au Québec. Priorités de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes*, Montréal, 2003.

- **Pour lever l'obstacle situationnel lié aux difficultés suscitées par la conciliation famille-travail-formation : rendre disponibles des services de garderie aux adultes apprenants en formation. De manière prioritaire, offrir de tels services de garderie aux mères monoparentales en formation.**
- **Pour lever l'obstacle situationnel lié à l'insuffisance des ressources financières des apprenants adultes : créer des *programmes de soutien financier aux études* adaptés à la situation économique des apprenants adultes et qui soutiennent la participation aux formations offertes dans tous les milieux, qu'ils soient scolaires ou communautaires.**
- **Pour lever l'obstacle institutionnel liés au manque de concertation des intervenants de l'offre de formation : *développer une plus grande cohérence* entre les instances régionales existantes en éducation et en formation des adultes (par exemple, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les tables interordres et les tables de coordination régionales de la *Semaine québécoises des adultes en formation*) et *soutenir les initiatives de concertation* associant des intervenants de différents milieux. À cet effet, faire en sorte que la concertation contribue à susciter des synergies, à renforcer la complémentarité des interventions et à favoriser les partenariats.**
- **Pour lever l'obstacle institutionnel causé par l'inadéquation des politiques et des règles administratives, eu égard à la situation des apprenants adultes : permettre aux établissements et aux organismes une plus grande *souplesse administrative* afin qu'ils puissent adapter leur offre de services à la condition des apprenants adultes. Dans cette perspective, reconnaître et soutenir les initiatives des institutions et des organismes qui adaptent déjà leurs politiques et leurs règles à la situation des adultes apprenants.**
- **Pour lever l'obstacle lié au manque de ressources financières des établissements publics et des organismes communautaires : instaurer des mécanismes de financement selon la formule dite « *enveloppe ouverte* » aux services d'éducation et de formation des adultes à tous les ordres d'enseignement, *financer adéquatement* les services et les activités d'alphabétisation et de formation de base des centres d'éducation des adultes, des organismes d'alphabétisation populaire et des organismes communautaires pour qu'ils puissent**

répondre aux conditions de vie et aux besoins des adultes, en plus de favoriser la persévérance en garantissant le *financement nécessaire* pour aider et accompagner les adultes vivant des problèmes.

- **Pour lever l'obstacle dispositionnel soulevé par le peu d'importance sociale accordée à l'éducation et à la formation des adultes : reconduire la *Semaine québécoises des adultes en formation* et en élargir la portée pour qu'elle puisse rayonner comme d'autres grandes campagnes sociétales conçues pour lutter contre le tabagisme, l'alcool au volant ou la violence faite aux femmes.**

L'éducation et la formation des adultes : une mission sociale de l'État

Recommandation n° 4 : renforcer la mission sociale de l'État en éducation et en formation des adultes en développant davantage de synergie entre les acteurs étatiques en éducation et en formation des adultes et en intégrant des objectifs d'éducation et de formation des adultes dans les politiques sociales, économiques, culturelles, environnementales et de développement régional de l'État.

- **Nous recommandons au CSE de proposer que les politiques de l'État en éducation, en santé, en économie, en culture et en développement régional intègrent, en lien avec leur domaine d'intervention respectif, des objectifs communs d'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Plus spécifiquement, cette action concertée d'éducation et de formation des adultes :**
 - **accorderait une priorité aux populations vivant les plus grandes inégalités d'accès;**
 - **s'appuierait sur les principes et les fondements de l'éducation et de la formation des adultes énoncés dans la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*.**

Une société civile engagée pour l'accès à l'éducation

Recommandation n° 5 : soutenir et stimuler l'engagement des organisations de la société civile, de la famille et des proches, ainsi que du milieu de proximité en faveur de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes.

- **nous recommandons au CSE de faire valoir que l'établissement d'une culture de l'éducation et de la formation des adultes nécessite la connaissance et la valorisation du droit à l'éducation, le soutien de l'offre d'activité d'éducation et de formation des organismes de la société civile ainsi que des activités d'accompagnement essentielles à la persévérance et à**

la réussite des adultes apprenants. Dans cette perspective, il conviendra :

- **de mener auprès du grand public une campagne d'information et de sensibilisation sur le droit à l'éducation. Cette campagne informera la population des droits des adultes apprenants en vertu des lois et programmes existants et la sensibilisera aux situations d'inégalité;**
- **d'accroître le financement accordé aux activités d'éducation et de formation des adultes offertes par les organismes de la société civile, notamment, en finançant leur mission de base en éducation et en formation des adultes et en tenant compte des ressources consacrées par celles-ci pour l'accompagnement des adultes apprenants;**
- **de reconnaître que les initiatives de partage de connaissances entre citoyens et citoyennes constituent un domaine émergent d'accès à l'éducation et à la formation des adultes, de faire connaître ces initiatives et de créer un programme de soutien financier de celles-ci;**
- **de reconnaître le rôle unique de la famille, des proches et du milieu de proximité dans la création des conditions de persévérance et de réussite.**

L'accès : une condition d'effectivité du droit à l'éducation.

Recommandation n° 6 : situer la question de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes dans la perspective de respect du droit à l'éducation et, dans cet esprit, adopter des objectifs d'accès à l'éducation et à la formation des adultes qui respectent les conditions de mise en œuvre du droit à l'éducation énoncées par l'UNESCO.

Bibliographie

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*, avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, 2006, 74 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion*, document de consultation en vue de la préparation du mémoire sollicité par le Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 2009, 20 p.

EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE EDUCATION OF ADULTS. *Adult education trends and issues in Europe*, 2006, 73 p.

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES. *L'adulte apprenant du 21^e siècle. Atelier de partage de connaissances et de concertation*, Montréal, 2008.

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Points de convergences relevés lors de la tournée Accès formation 2008*, Campagne Accès-formation pour les adultes, Montréal, 43 p. [Non publié]

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Synthèse*, Campagne Accès-formation pour les adultes, Montréal, 15 p. [Non publié]

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Transformations en cours au Québec en matière d'éducation et de formation continue des adultes (1997-2003)*, Montréal, 2003, 113 p. [Non publié].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA)*, 2003, Québec, 256 p.

LEVESQUE, Mireille, DORAY, Pierre et DIALLO, Bayero. *L'évolution de la formation des adultes entre 1997 et 2002. Un regard croisé Québec-Canada*, Centre interdisciplinaire de recherche / développement sur l'éducation permanente (CIRDEP), Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2009, 88 p.

QUÉBEC. ÉDITEUR OFFICIEL. *Loi sur l'instruction publique*.

QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir*, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) 2003, Québec, 2006, 256 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, 40 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, 43 p.

UNESCO. *La déclaration de Hambourg*, 5^e Conférence Internationale sur l'Éducation des Adultes, 14-18 juillet 1997, Hambourg.

UNESCO. *Observation général 13*.

UNESCO. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.